

Lettre(s)

Revue éditée par l'Asselaf
pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française

L'éditorial de Philippe de Saint Robert

Les dernières nouvelles de demain

ABSENTE de la campagne présidentielle, mis à part quelques généralités et le soin qu'a pris un candidat de nous dire qu'elle ne devait pas entraver l'anglo-américain dans les grandes affaires, ce qu'il est toujours convenu d'appeler la francophonie n'aura fait parler d'elle qu'à l'occasion du vote par Madagascar d'une nouvelle constitution – laquelle, d'après notre presse enfin réveillée, mais pour dire des bêtises, aurait consacré dans la grande île l'usage de l'anglais à la place du français.

Il convient de remettre les choses au point, si regrettable que soit ce geste peu amical de l'actuel président malgache, protestant et de culture anglo-saxonne, ce qui ne fait que refléter et prolonger sur l'île une vieille rivalité franco-anglaise remontant au XIX^e siècle. En réalité, le malgache a toujours été la seule langue nationale de Madagascar et si le français y était langue d'usage, en particulier dans les relations internationales, il n'avait aucun statut officiel. Or la réforme constitutionnelle l'introduit, ainsi que l'anglais il est vrai, comme langue seconde. Au demeurant, si 40 % des Malgaches ont une bonne connaissance ou une connaissance approximative du français, très peu

l'ont, jusqu'à maintenant, de l'anglais. La chose peut donc se prendre à la façon dont on dit qu'un verre est à moitié plein ou à moitié vide. Mais une fois encore, la presse, en présentant cette réforme comme un passage pur et simple de la francophonie à l'anglophonie, s'est livrée à une désinformation.



**Élection présidentielle et langue française :
Demandez l'absence de programme !
Pour le pire, comme à l'accoutumée...**

dans une précédente livraison, demeurera comme un témoignage indépassable de la bêtise et de la trahison de nos élites, et comme une preuve désolante de l'usage que nous faisons de

De toute façon, à quoi bon pleurnicher ? Les Anglo-Saxons n'ont pas leur pareil pour imposer partout leur langue en utilisant à leur profit ce qu'il est convenu d'appeler la mondialisation ; et les Français sont insurpassables dans l'art d'être battus et de s'entendre dire, en plus, qu'ils sont arrogants, alors qu'ils passent leur temps à s'excuser d'exister. Les grand-messes qui ponctuent tous les deux ou trois ans l'existence illusoire d'une francophonie internationale font désormais partie de ces jeux virtuels. C'est du *Canada dry*...

Le comportement de madame Catherine Colonna devant la Commission des affaires étrangères, que nous avons stigmatisé

(Suite en page 2.)

(Suite de l'éditorial.)

notre appartenance à l'Union européenne. Quelle gifle lui a donnée Romano Prodi qui, devenu chef du gouvernement italien, ne craint pas, lui qui la veille voulait imposer l'anglais comme langue officielle de l'Europe, de prescrire à ses fonctionnaires de renvoyer à Bruxelles les documents qui ne leur parviendraient pas en italien !

J'ai dit que la francophonie n'avait pratiquement pas été évoquée lors de la campagne présidentielle. En fait, elle l'a été de façon négative : François Bayrou ayant relayé la vieille idéologie délétère de Pierre Encrevé pour préconiser une réforme de l'article 2 de la Constitution, déjà réduit à néant par le Conseil constitutionnel, afin d'y faire figurer « le respect des langues et des cultures régionales de France » (qui ne paraissent guère menacées dans leur état actuel) et de nous inciter à ratifier la Convention européenne des langues régionales, jugée jusqu'à présent contraire à cet article 2, en vertu duquel la langue de la République est le français. À cette réduction interne de la langue française au rang de quelque régionalisme résiduel, le *Témoignage* de Nicolas Sarkozy, paru en juillet 2006, nous laisse entendre, au titre des « grands débats internationaux », que « aujourd'hui, notre politique d'intransigeance linguistique nous rend inaudibles », et que « au nom de la francophonie, nous refusons de parler dans une autre langue que le français dans les négociations internationales, y compris dans les discussions informelles qui sont souvent les plus importantes ». Il se permet d'ajouter que « nous sommes ainsi à la fois perçus comme arrogants et exclus des débats ». Voilà qui promet...

Brève

Une **Cellule de réflexion stratégique de la Francophonie** a été mise en place par **Abdou Diouf**, le 26 février 2007. Dirigée par **Dominique Wolton**, cette structure légère assure certaines des fonctions imparties à l'ancien **Haut Conseil de la Francophonie**. Associant de façon ponctuelle à ses travaux des chercheurs et des spécialistes francophones de divers horizons, elle sera amenée à étudier quatre thèmes principaux : **les migrations internationales, l'identité francophone, le dialogue des civilisations, l'Europe élargie et la Francophonie. Le statut des industries culturelles et l'éducation** constituent un thème transversal.

On nous signale une nouvelle cause de notre perte d'influence, notamment en Algérie où, pourtant, notre langue demeure très présente. Jusqu'à l'an dernier, les Algériens recevaient toutes les chaînes françaises par satellite. Depuis quelques mois, du fait de la fusion TPS-Canal Plus, il n'y a plus qu'un seul opérateur pour la télévision par satellite en français et les Algériens ont dû adopter la norme Canal Plus, ce qui les rend incapables de capter l'ensemble des chaînes dont ils pouvaient profiter, le cryptage de cette nouvelle norme étant pour le moment inviolable. Le seul moyen pour eux serait de prendre un abonnement payant à TPS, évidemment hors de leur portée du fait de leur niveau de vie et qui, de toute façon, ne leur est pas proposé par les services commerciaux de TPS-Canal Plus. De là à penser que le piratage avait du bon...

Voilà les « dernières nouvelles de demain », bien que je ne me prenne pas pour la regrettée Geneviève Tabouis (laissant ce rôle à Alexandre Adler). Nous constatons une fois de plus la totale démission de nos élites politiques, mais aussi intellectuelles. Ne nous étonnons pas que l'inévitable et distingué linguiste Pierre Encrevé, flanqué de Michel Braudeau, pulvérise, comme s'en réjouit Josyane Savigneau dans *le Monde*, « avec jubilation tous les clichés colportés par les Français amers et timorés, qui craignent autant l'évolution de la langue – qui est constante – que sa supposée contamination par d'autres langues, l'anglais au premier chef. Ils montrent combien le désir de pureté est non seulement absurde mais dangereux ». Cette remarque est une bouffonnerie de plus dans la guerre incessante menée depuis quelques années par *le Monde* contre le statut et l'existence même de notre langue. Madame Savigneau se réjouit que la langue française demeure, toujours selon Encrevé, « audible par tous quand elle oublie son lien avec la nation », alors qu'« elle est entendue dans le monde entier quand elle parle pour le monde entier ». Il y a toujours des collabos qui jouent aux résistants...

Jacqueline de Romilly, qui nous entraîne si heureusement *Dans le jardin des mots* (voir p. 16), fait justice de cette confu-

sion permanente que certains esprits brouillons veulent faire prévaloir entre « purisme » et souci fondamental de l'exactitude de l'expression. « *La pire faiblesse, écrit-elle, pour le langage, est sans doute de se contenter d'à-peu-près, alors que l'on dispose de tout un éventail de mots de sens voisins, permettant de nuancer sa pensée et d'éviter les malentendus. [...] Nuancer sa pensée en serrant de près la vérité, et en sachant adapter ses mots aux circonstances, c'est cela qui fait que l'on a loué dans la langue française sa clarté. Et nous avons longtemps bénéficié de cette réputation qui n'était pas usurpée. Comment y remédier ? Que faire ? À vrai dire il faut s'entraîner au jeu de l'exactitude tout au long de sa vie. [...] Trouver le mot juste n'est point un snobisme, mais le goût de la précision.* » Et de faire soigneusement l'éloge de l'orthographe, des accords, des liaisons mêmes (dont les metteurs en scène de la Comédie-Française, si j'en juge par l'actuelle représentation du *Partage de midi*, semblent avoir perdu jusqu'à la plus élémentaire notion)...

« *La langue française, écrit encore Jacqueline de Romilly, est si fine et si nuancée que l'on peut s'en émerveiller presque à propos de chaque mot...* » Je vous convie donc, pour nous consoler des malheurs du temps et de l'aberrante idéologie de certains linguistes et de leurs commentateurs ébahis, à entrer avec moi dans ce « jardin des mots » dont l'auteur sait nous faire un printemps perpétuel.

P.S.R.

L'ASSELAF ET LA RÉDACTION de *Lettre(s)* tiennent à remercier chaleureusement l'imprimerie Sammarcelli, 25, cours Édouard-Vaillant à Bordeaux, des très bonnes conditions qu'elle nous consent pour imprimer désormais notre revue. Ce geste de solidarité nous touche beaucoup, aussi bien au plan amical qu'à celui de notre engagement commun au service de la langue française. Nous encourageons nos lecteurs et nos adhérents de la région bordelaise (et même au-delà !) à s'adresser à cette entreprise amie pour leurs travaux d'imprimerie.

Philippe LOUBIÈRE

Collectif pour le droit de travailler en langue française en France

NOUVELLE CAPITALE pour tous ceux qui mènent notre combat en faveur de la langue française dans les entreprises : le 8 février 2007, à l'Assemblée nationale, devant plus de cent personnes et en présence d'une douzaine de médias, le **Collectif pour le droit de travailler en langue française en France** a, pendant près de deux heures et demie, rendu compte des luttes engagées dans les entreprises pour que le personnel ne soit pas astreint à travailler en anglais, et pour qu'aucune discrimination ne soit faite à l'encontre des salariés qui ne connaissent pas l'anglais.

Certes, la condamnation – à l'initiative de la C.G.T. – de la société *General Electric Medical Systems* par le tribunal de Versailles – en première instance en janvier 2005, puis en appel en mars 2006 – au versement de 580 000 euros de dommages et intérêts, pour avoir refusé de traduire les instructions applicables par les salariés de son usine de Buc (Yvelines), a marqué une étape cruciale dans notre combat.

Mais il y en eut d'autres, avant et après GEMS : l'action du C.L.E.C., engagée en 1966 et intensifiée à partir de 1982 ; la détermination de la C.F.T.C. d'Axa Assistance qui, en 1999, s'est opposée pendant six longs mois à l'utilisation du logiciel de messagerie en anglais ; l'inscription, lors de son congrès de novembre 2005, de la défense du français dans la motion d'orientation du syndicat C.F.T.C. ; la lutte entreprise chez Alcatel-Lucent (Nozay) par la C.G.T., chez Axa Tech par l'U.N.S.A., chez Europ Assistance par la C.F.T.C., à la Société générale par la C.F.E.-C.G.C., à l'hôpital d'Épinal par F.O. et la C.F.D.T., et encore chez Hewlett Packard, Swisslife, Colgate Palmolive... Mais il s'est toujours agi d'actions isolées et non coordonnées.

C'est à l'initiative de Jean-Loup Cuisiniez (C.F.T.C.), appuyé par l'association Avenir de la langue française, que le Collectif pour le droit à travailler en français en France a été créé à la fin de l'année 2006 ; il réunit d'ores et déjà la C.F.T.C., la C.G.T. d'Alcatel-Lucent



Jean-Loup Cuisiniez, responsable CFTC et animateur du Collectif, à la tribune, à côté du modérateur Yves Montenay et devant un parterre d'hommes politiques de tout bord, de journalistes et de public, pour exposer dans les locaux de l'Assemblée nationale les revendications des salariés en matière de droit à travailler en français en France.

Jean-Loup Cuisiniez a déjà donné un précédent « Témoignage syndical » dans le n° 37 de *Lettre(s)* en mai 2004.

(Nozay), l'U.D.P.A. U.N.S.A. d'Axa Tech, la C.F.E.-C.G.C. des banques et des marchés financiers, Avenir de la langue française... Tandis que des parlementaires comme Jacques Myard, Jacques Legendre, André Bellon, Philippe Marini, Georges Hage, toutes les associations de défense de la langue française, et trois académiciens (Maurice Druon, Erik Orsenna et Jean d'Ormesson) lui ont apporté leur soutien.

Dans le document de synthèse des travaux préparatoires du Collectif, on peut lire : « *Notre implication collective est de poser le débat sur la place publique et de mettre tous les acteurs individuels et collectifs devant leurs responsabilités. [...] La question du droit à l'usage de la langue française*

est devenue une urgence sociale. [...] La sécurité n'admet pas l'ambiguïté ni dans le travail ni dans les notices d'application. [...] La problématique d'une langue venue d'ailleurs, que l'on voudrait nous imposer comme unique, [...] entraîne des mécanismes convergents de discrimination, d'exclusion et d'élimination. [...] Nous sommes devenus la cible quotidienne d'une instrumentalisation visant à nous faire croire que le français n'est plus adapté à l'économie de marché, qu'il serait un handicap insurmontable, et même un désavantage compétitif. [...] Nous demandons un engagement clair, fort, cohérent et pérenne des responsables politiques pour assurer la primauté du français sur le territoire national et dans le monde du travail. »

Par la voix de Jean-Loup Cuisiniez, le Collectif, à la fin de la réunion, a présenté ses revendications :

1° - Inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale la proposition de loi n° 59 Marini-Legendre, votée au Sénat en novembre 2005 et visant à renforcer et compléter la loi Toubon ;

2° - Renommer et normer en français, dans l'espace francophone, par la création et la mise en place, dans les entreprises du secteur privé et dans les familles professionnelles, de commissions de terminologie, à l'exemple du secteur public et de ce qui se fait dans d'autres pays francophones.

Nous adhérons à ces revendications. Et nous travaillons, pour notre part, à ce que les syndicats dans leur ensemble connaissent le droit des salariés en matière de langue du travail, et n'hésitent pas à ester contre les sociétés qui ne respectent pas ces droits, comme l'ont fait avec succès les syndicats de GEMS et d'Europ Assistance.

Exceptionnelle mobilisation des syndicats

L'actualité aussi bien judiciaire que syndicale montre que la sauvegarde et l'expansion de la langue française passent de plus en plus par de nouveaux canaux. Le monde du travail commence en effet à se mobiliser pour lier la question de la langue française à celle, plus large, des conditions de travail. Notre ami Raymond Besson a évoqué, dans la précédente livraison de *Lettre(s)*, les combats du Cercle littéraire des Écrivains Cheminots qu'il préside. Aujourd'hui, c'est la CFTC et la CGT qui agissent de façon croissante pour faire respecter les droits des salariés à travailler dans la langue où ils donnent le meilleur d'eux-mêmes, le français.

Colloque CGT à Montreuil

Français et plurilinguisme dans l'entreprise



ORGANISÉ par la section Culture de la CGT, se tient le 1^{er} juin à Montreuil un colloque consacré au français et au plurilinguisme dans l'entreprise.

Selon les organisateurs, « la prédominance, voire le monopole d'usage, de la langue anglaise, ou plutôt du "globish", où elle s'abîme souvent elle-même, nous interpelle tous.

Dans la dernière période, de nombreux abus et illégalités ont été dénoncés par les salariés. [...] Conditions de sécurité et de travail dangereu-

sement aggravées. Qualité des relations sociales dégradée. Vie des institutions représentatives entravée. Performances commerciales et économiques, contrairement aux discours de certains employeurs à la vue courte, affaiblies. Constructions de solidarités vraies et solides entre les travailleurs de différents pays rendues plus difficiles.

L'initiative syndicale que nous organisons se veut un temps d'échanges

d'expériences pour démultiplier l'action dans les entreprises, mais en solidarité avec nos amis d'autres pays et d'autres organisations syndicales. »

Les participants sont, entre autres, Francine Blanche, secrétaire de la CGT, Alain Supiot, professeur de droit (université de Nantes).

Témoignent également notre ami Raymond Besson, au titre de Droit de Comprendre, et Jean-Loup Cuisiniez, au titre de la CFTC.

Les travaux ont lieu le vendredi 1^{er} juin 2007 de 9h30 à 17 heures, à la Salle polyvalente, immeuble des Fédérations, 263, rue de Paris, Montreuil (Seine-Saint-Denis). S'inscrire en ligne : culture@cgt.fr ou au 01 48 18 86 89.

CGT-Carrefour à Nîmes

Communiqué sur la francophonie

CHACQUE ANNÉE désormais, le 20 mars est déclaré Journée internationale de la langue française et de la francophonie.

Le syndicat CGT de Carrefour Nîmes-Sud (route d'Arles) veut profiter de cet événement pour essayer de sensibiliser le personnel à la question de la langue et dire que défendre le français dans le contexte actuel de l'anglais triomphant, c'est œuvrer pour la liberté. [...]

C'est un fait, la langue française est malmenée dans notre entreprise : les noms de la plupart des produits Carrefour sont en anglais (*BlueSky, Firstline, Green Cut, Ink Set, Powder Flash, Top Bike, Number One, Bootstore*, etc.) ; les nouveaux concepts sont nommés en anglais sans que l'on prenne la peine de mettre dessus des mots français (le *Cross-Marketing*, le *Pool-réception*, le *Password* et le *Login*, le *Remodeling*, la *Supply Chain*, le *Back* et *Front manager*, l'*Ebitda*, etc.), et la musique d'ambiance est, dans nos magasins, sur la surface de vente, à 98 % anglo-américaine.

Il serait temps de réagir, non contre l'anglais, mais contre le **tout anglais**, pour que

vive le français et, avec lui, toute la diversité du monde.

Voilà pourquoi nous distribuons dans notre entreprise, le 20 mars, en ce jour de la Francophonie en fête, un tract appelant tout un chacun à la résistance linguistique.

Régis RAVAT
délégué syndical CGT

« Manifeste progressiste pour la langue française »

À L'INITIATIVE de Georges Gastaud (philosophe, auteur de *Lettre ouverte aux « bons Français » qui assassinent la France* (Temps des cerises, 2005), et soutenu par le député du Nord, Georges Hage, a été lancé,



Revue éditée par l'Association pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française (ASSELAF)

22, rue François-Miron, 75004 Paris

Courriel : asselafr@wanadoo.fr
Site : www.asselafr.org

Directeur de la publication
Philippe de Saint Robert

Rédacteur en chef
Philippe Loubière

Comité de rédaction
Pierre-Valentin Berthier – Georges Delangle
Bernard Thibault – Eugène Simongiovanni

Relecture
Nicole Vallée

Impression
Imprimerie Sammarcelli – 33000 Bordeaux
Ancien n° de commission paritaire : 73426

*
Prix du numéro : 5 euros
Abonnement annuel : 20 euros
(10 euros pour les adhérents)
Abonnement de soutien : 30 euros
(minimum)

La CFTC demande « l'application scrupuleuse » de la loi Toubon

PARIS, 8 mars 2007 (AFP)

La CFTC a demandé « l'application scrupuleuse » de la loi Toubon sur l'usage du français, après un accident mortel de radio-

Justice

Europ Assistance condamnée

LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE de Nanterre vient de rendre son verdict :

La société Europ Assistance est condamnée à traduire en français ses logiciels de comptabilité dans un délai de 3 mois, avec une astreinte de 5 000 euros par jour et par document.

Le tribunal a ainsi donné raison à la CFTC et à ceux qui luttent pour obtenir le droit de travailler et de penser en français en France.

Mais, hélas, n'oublions pas qu'il faut saisir la justice pour obtenir ce droit fondamental, laissé à l'abandon par l'État...

Jean-Loup CUISINIEZ
Muriel TARDITO

thérapie à l'hôpital d'Épinal causé, selon l'Agence régionale de l'hospitalisation (ARH) de Lorraine, par une mauvaise interprétation d'un logiciel en anglais.

« Il est de la responsabilité des pouvoirs publics [...] de faire appliquer scrupuleusement la loi Toubon », souligne la confédération, jeudi, dans un communiqué.

La mauvaise interprétation d'un logiciel en anglais, « sans mode d'emploi en fran-

çais », est en cause dans l'accident de radiothérapie à l'hôpital d'Épinal, où quatre patients sont morts de surdosage, a indiqué mardi le directeur de l'ARH de Lorraine.

Pour plus de renseignements, on peut consulter l'adresse internet suivante :

http://www.tv5.fr/TV5Site/info/article-Accident_de_radiotherapie_la_CFTC_demande_l_application_de_la_loi_Toubon.htm?idrub=4&xml=070308173710.ob6nznbf.xml

Confédération syndicale internationale

Se battre là aussi contre la langue unique

DEPUIS LE MOIS D'OCTOBRE 2006, les principaux syndicats français sont devenus adhérents de la Confédération syndicale internationale (CSI), qui prend la suite de l'ancienne Confédération mondiale du Travail.

Or, l'art. 39 des statuts de la nouvelle confédération donne l'anglais comme la seule langue « faisant foi en cas de litige sur un texte », alors que le français avait toujours pu tenir ce rôle jusqu' alors, en tant que « langue de travail ».

À notre connaissance, seule la CFTC a protesté, au niveau syndical interna-

tional, contre la dérive vers la langue unique.

Espérons que les autres centrales françaises et francophones ne seront pas en reste et que, grâce à l'union syndicale, surtout sur un tel sujet, elles obtiendront la fin de cet abus.



Lettre(s) à l'origine d'une question écrite au gouvernement

NOTRE REVUE est régulièrement envoyée aux parlementaires ayant manifesté leur intérêt pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française. À la suite de l'article de Patrick de Bouter « Pourquoi la France ne veut-elle plus accueillir ceux qui aiment sa langue ? », paru dans le n° 43 de *Lettre(s)*, M. Georges Hage, député du Nord et doyen de l'Assemblée nationale, que nous remercions particulièrement, a posé, le 20 février, une question écrite, portant le n° 119 004, au ministre des Affaires étrangères. L'honorable parlementaire a demandé au ministre de reconsidérer sa position sur les restrictions de visa opposées aux étudiants étrangers désireux d'apprendre ou de perfectionner leur niveau de français dans notre pays. La réponse du ministre permet d'attendre un peu plus de bienveillance dans nos consulats, à condition que la preuve d'une inscription effective dans une école de français langue étrangère (FLE) soit apportée. Malheureusement, le tourisme linguistique n'est pas évoqué comme motif permettant de recevoir un visa de court séjour.

On peut consulter le texte de la question écrite et de la réponse dans le *Journal officiel* du 27 mars, p. 3103, ou sur le site de l'Assemblée, à l'adresse : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q12/12-119004QE.htm>



sur internet et dans la presse proche des refondateurs communistes, un *Manifeste progressiste pour la langue française*, adressé à tous, qui appelle « les travailleurs manuels et intellectuels, les étudiants et les démocrates, à la résistance sociale, politique et... linguistique », afin de défendre « la langue française contre la langue, la pensée, la politique et l'économie uniques ».

On peut lire le texte de ce Manifeste sur plusieurs sites progressistes et altermondialistes, et le signer en ligne à l'adresse :

http://bellaciao.org/fr/article.php3?id_article=41035

Les signataires du nouveau Manifeste se sont réunis, le samedi 3 février 2007, eux aussi dans des locaux de l'Assemblée nationale, pour tenir leur assemblée générale.

Les coûts du tout anglais

À l'initiative de l'Union latine et de l'Université Pontificia de Rio de Janeiro, s'est tenu, dans cette ville, en mai 2006, un colloque inter-américain consacré à la « gestion des langues » et exposant « les politiques linguistiques des Amériques dans un monde multipolaire ». Les Actes de cet intéressant colloque, qui a réuni des spécialistes représentatifs des quatre principales langues des Amériques, viennent de sortir des presses de l'Union latine. Nous en extrayons le texte ci-dessous, dû à la plume de Pierre Georgeault, du Conseil supérieur de la langue française du Québec.

On peut consulter ces Actes en ligne à l'adresse internet suivante : http://dtil.unilat.org/tercer_seminario/index_fr.htm ou encore se les procurer auprès de l'Union latine (131, rue du Bac - 75007 Paris).

SI LES QUELQUES RARES analyses économiques de la dynamique des langues prédisent une convergence accélérée vers une hégémonie linguistique exercée par l'anglais, ce que nous montre l'étude de François Grin (1), c'est qu'une telle évolution « s'avère inefficace en termes d'allocations des ressources, injuste en termes de distribution des ressources, dangereuse pour la diversité linguistique et culturelle, et préoccupante quant à ses implications géopolitiques ».

Signalons que l'originalité de l'étude de Grin tient au fait qu'il intègre l'approche économique à celle de l'évaluation de politiques publiques et met sur le même plan la recherche de la rentabilité et celle de l'équité. L'efficacité n'est pas tout, et toute politique publique doit aussi être évaluée à l'aune de l'équité.

Les résultats de l'étude de Grin montrent que, dans le contexte européen :

1/ le Royaume-Uni gagne, à titre net, au minimum dix milliards d'euros par année du fait de la domination actuelle de l'anglais, en économisant les coûts de traduction et d'enseignement des langues étrangères (2) ;

2/ si l'on tient compte de l'effet multiplicateur de certaines composantes, cette somme peut être portée à dix-huit milliards ;

3/ ce chiffre ne tient pas compte de différents effets symboliques, comme l'avantage dont jouissent les locuteurs natifs de la langue hégémonique dans toute situation de négociation ou de conflit se déroulant dans leur langue ;

4/ le scénario multilingue ne réduit pas les coûts (qui seraient sensiblement les mêmes), mais les inégalités entre locuteurs ; toutefois, étant donné les forces à l'œuvre dans la dynamique des langues, il présente un risque certain d'instabilité et exige un train de mesures d'accompagnement pour être viable ; en d'autres termes, il exige une politique d'aménagement de l'usage des langues ;

5/ le scénario « espéranto » permettrait, quant à lui, une économie nette d'en-

viron vingt-cinq milliards d'euros annuellement pour l'ensemble de l'Europe.

Selon cette étude, le scénario « espéranto » est utopique, même s'il est économiquement rentable. Pour l'auteur, le scénario « multilinguisme » jouit de la plus grande acceptabilité politique.



Actes du III^e Séminaire interaméricain sur la gestion des langues, *Les politiques linguistiques au sein des Amériques dans un monde multipolaire*, organisé en mai 2006 par l'université de Rio de Janeiro (<http://www.puc-rio.br>), et édités par l'Union latine (<http://dtil.unilat.org>).

De ce détour par les études économiques, il faut donc retenir que :

- le libre marché des langues, qu'il soit évalué sur le plan économique par l'entremise de l'approche du capital humain, de la théorie des jeux ou de celle des réseaux, ne peut se traduire, en matière de dynamique des langues, que par une convergence vers l'hégémonie d'une langue unique ;

- le seul scénario acceptable politiquement, parce qu'il tient compte à la fois des deux critères, celui d'efficacité et celui d'équité, est le scénario multilingue ;

- la mise en application d'un tel scénario exige entente entre les partenaires, coordination des actions entre les États et actions concrètes d'encadrement (comme des politiques linguistiques), et ce, à un coût qui n'est

pas plus élevé que le scénario de libre marché ou de libre concurrence ;

- il y aurait intérêt à ce que des études économiques (3) comme celle de F. Grin soient entreprises pour de grandes régions économiques autres que la Communauté économique européenne (CEE) ou à l'échelle mondiale.

La question qu'il faut alors se poser est : pourquoi, en dépit des dommages collatéraux du tout anglais (droits linguistiques non respectés, inégalités entre les locuteurs de langue maternelle et ceux de langue étrangère pour négocier et exposer finement leurs idées, avantages financiers très substantiels pour les pays de langue anglaise, etc.), la majorité des États et l'opinion publique sont aveugles aux pertes qu'ils subissent et semblent accepter le tout anglais avec une telle facilité ?

L'expérience d'aménagement linguistique au Québec, mais aussi dans bien d'autres États qui se sont donné une véritable politique linguistique, nous montre que les États, s'ils le veulent bien, possèdent des leviers efficaces pour endiguer ces tendances sociologiques négatives. La langue est un bien collectif, l'État peut [et doit] réguler l'usage des langues.

Pierre GEORGEAULT

(1) François Grin, auteur du rapport établi à la demande du Haut Conseil de l'évaluation de l'école en France intitulé *L'enseignement des langues étrangères comme politique publique* [en ligne], 2005.

(2) Des études en Grande-Bretagne ont appelé l'attention sur le nombre important de contrats perdus à cause de l'unilinguisme de certains travailleurs et invitent à faire des efforts pour accroître l'apprentissage des langues étrangères.

(3) François Grin, « Coûts et justice linguistique dans l'Union européenne », dans Marc Favre d'Échallens (dir.), *L'avenir s'écrit aussi en français*, Condé-sur-Noireau, Éditions Charles-Corlet, 2004, p. 97-104 (Panoramiques, 69). Aux États-Unis, la réduction constante de l'enseignement des langues étrangères au cours de la scolarité légale, c'est-à-dire avant l'université, permet une épargne que l'on peut évaluer à seize milliards de dollars.

Immigration, libéralisme et francophonie

Le texte ci-dessous d'Yves Montenay – démographe, écrivain, enseignant, ancien industriel, spécialiste d'histoire, d'économie et de géopolitique – reprend et développe spécialement pour la revue Lettre(s) des idées de La langue française face à la mondialisation (*Les Belles Lettres*, 2005) et de Retraites, famille et immigration en France et en Europe (*L'Harmattan*, 2006).

LES FRANÇAIS sont très sensibles à la question de l'immigration, beaucoup plus en tout cas qu'à celle de la francophonie. Comme cette sensibilité est en général négative, ses conséquences – l'interdiction théorique de toute immigration et une pratique tatillonne et humiliante – coupent le monde francophone en deux. De plus, cette crainte de l'immigration amène à bloquer également la libre circulation, laquelle est théoriquement une chose très différente, mais qui lui est en pratique très liée : la plupart des immigrants illégaux sont entrés légalement, avec des visas de tourisme, par exemple, mais ne repartent pas ! La réaction est bien entendu de restreindre les visas de court séjour : visite familiale, maladie, tourisme... ce qui crée deux catégories de personnes : celles qui ont le droit de voyager (les Français et une partie des cadres des pays du Sud) et les autres.

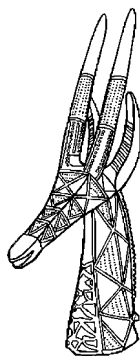
LA CRAINTE DE L'IMMIGRATION

La crainte de l'immigration est générale dans le monde. Même aux États-Unis, une grande partie de la population y est opposée. Ouvriers et employés craignent qu'elle pèse sur les salaires, voire sur l'emploi, les couches moyennes qu'elle augmente les impôts (« pensez aux écoles, aux logements sociaux, aux prestations... »). Tous redoutent une atteinte à l'identité nationale (nous y reviendrons) ou, du moins, à leurs habitudes ou traditions. Seul le patronat y est en général favorable (ce qui renforce le soupçon des employés), ainsi que quelques « humanitaires ».

Le résultat est une attitude de méfiance dont ont pâti en leur temps les immigrants italiens, puis roumains, juifs, et bien d'autres. Et la guerre d'Algérie avec ses violences, l'amertume des Pieds-noirs et le spectacle des horreurs africaines ou islamistes n'ont rien arrangé.

Or, la masse des citoyens des pays francophones du Sud est justement afri-

caine ou musulmane. La crainte de l'opinion française, donc des hommes politiques, de les voir immigrer est telle que l'on bloque aussi leur liberté de déplacement : « S'ils viennent en touristes ou voir leur famille, ils resteront. » C'est vrai, mais **c'est aussi une conséquence de l'interdiction d'immigrer**. Jusqu'en 1986, il n'y avait pas de visas et il n'y a pas eu de « ruée ». Mais depuis, comme on ne peut entrer librement, on ne sort plus une fois entré. Ce fut très net pour les « norias » : on venait en célibataire faire quelques économies en France, puis on rentrait et un cousin prenait le relais. À partir du moment où il est interdit d'immigrer, celui qui est en France y reste, sinon, comme personne ne pourra le remplacer, il n'y aura plus d'argent à envoyer au village. Dans un deuxième temps, il fait venir sa (voire ses) femmes, une « deuxième génération » suit, et l'opinion française se braque. Ainsi, dans les années 1970, le gouvernement français, en interdisant l'immigration de travail, a-t-il déclenché une immigration de peuplement, que l'on peut approuver ou non, mais qui, en tout



cas, était contraire aux intentions du pouvoir, et probablement de la majorité de la population. Grave inconvénient supplémentaire : le ralentissement économique, faute de travailleur, même non qualifié, par exemple dans l'hôtellerie, la restauration, ou encore le bâtiment. C'est probablement l'une des causes du chômage, ce qui est là aussi contraire à l'intention première. Que ceux qui sont

surpris par cette dernière affirmation se rappellent que l'Amérique n'avait et n'a toujours pas de chômage pendant les périodes de forte immigration, mais en a eu lorsque cette dernière a été suspendue (années 30). De même, il n'y avait pas de chômage dans l'Allemagne de 1946 recueillant plus de 11 millions de réfugiés, ni dans la France de 1962 accueillant un million de Pieds-noirs.

L'IMPORTANCE DE LA LIBERTÉ DE CIRCULATION

Or, la liberté de circulation est humainement et surtout psychologiquement très importante pour la francophonie et sa cohésion.

Comme je le dis dans *La langue française face à la mondialisation* : « Nos amis du "Sud" trouvent, dans leurs programmes scolaires, leurs films et leur télévision, toute sorte de références à Québec, à Montréal, à Bruxelles, à Genève et surtout à Paris. Les films, la télévision, les journaux évoquent sans cesse la tour Eiffel et les Champs-Élysées. Ils côtoient virtuellement notre mode de vie, nos monuments, notre histoire. Ils participent à nos modes vestimentaires ou intellectuelles et entrent dans nos débats politiques, à la fois par sympathie et par frustration de ne pouvoir en faire autant chez eux. Le sentiment de cousinage, voire de fraternité, est semé, germe, lève, et puis, patras... pas de visas ! »

Ce visa, on a pourtant « galéré pour tenter de l'obtenir. On a supporté les attentes et l'interrogatoire dans les consulats français, lorsque l'on tente une entrée régulière. Si, en désespoir de cause, on tente un passage clandestin, c'est pire. On risque les économies familiales, on vend sa maison ou sa boutique, ou l'on endette lourdement les proches. Et tout cela pour quoi ? Pour finir noyé, ou endurer les polices et les administrations des différents États à traverser, puis celles de la France. Et pour être finalement reconduit au pays

(Suite en page 8.)

... Immigration, libéralisme et francophonie

de départ ou vivre en clandestin. Cela ne donne pas l'impression d'être accueilli à bras ouverts par ceux dont on partage la langue et la culture ».

CONSÉQUENCES POUR LA FRANCOPHONIE

La situation est grave, car l'idée se répand au Sud, à tort ou à raison, qu'il est plus facile d'aller aux États-Unis, au Canada, en Grande-Bretagne, qu'en France. Il y a là une puissante motivation à apprendre l'anglais et donc à demander qu'il soit enseigné dès le primaire. De plus, ceux qui ont réussi à atteindre ces pays, comme ceux qui naguère allaient en France, embellissent la situation et donc l'utilité de l'anglais.

Est-il vraiment plus facile pour le migrant de base de s'installer légalement dans ces pays ? Non, pour un candidat peu qualifié, sauf peut-être au Québec. Il semble cependant que les contrôles d'identité y soient rares ou inexistantes, et qu'on y soit donc plus tranquille une fois entré clandestinement. En revanche, les migrants qualifiés sont demandés aux États-Unis et au Canada. Si ce sont surtout les Asiatiques qui bénéficient de cette chasse aux cerveaux, un nombre croissant d'Africains se joint à eux. Et s'ils reviennent, ce qui est le cas pour les postes « intéressants » (tels les « agences » du gouvernement Wade au Sénégal), ils font alors figure de « modèles sociaux », ce qui est une catastrophe pour la francophonie. Cette couche supérieure anglophone – heureusement, en fait, encore bilingue – pourrait exiger de donner un statut officiel à l'anglais (comme à Madagascar désormais), soit spontanément, soit sur la suggestion amicale d'Américains pouvant faire miroiter des bourses ou toute autre forme d'aides.

En sens inverse, les couches moyennes et « moyennes supérieures » francophones demeurent pour l'instant le « modèle social » de la masse du pays. Une jeune fille de la campagne apprendra le français pour avoir une place en ville, ne serait-ce que celle d'employée de maison, dans une famille où les parents veulent que les enfants soient élevés en français.

Mais cette diffusion locale du français suppose des enseignants et cadres bons francophones. Or, le ministère des

Affaires étrangères ne veut plus accorder de visas pour de simples stages linguistiques, probablement, une fois encore, de crainte que cela se termine par une immigration. Maintenant, il faut en plus prouver que l'on s'est inscrit à d'autres études en France. Autrement dit, l'apprentissage du français en France ne serait plus considéré comme un projet d'études à part entière. Ce serait donc une centaine de milliers d'étrangers par an qui ne pourraient plus venir étudier notre langue.

QUE FAIRE ?

Face à cette situation, que faire en France ? Bien sûr, conforter ces classes moyennes et attirer les élites. En particulier, assouplir les conditions d'immigration, surtout pour les diplômés, les étudiants, les hommes d'affaires. Cela a déjà largement été fait et il n'y a plus de problèmes de principe. Il reste à veiller à l'exécution : qu'il y ait suffisamment de personnels dans les consulats pour traiter les demandes, et cela, dans une ambiance pas trop hautaine ou méprisante. Pour ces francophones qualifiés, cela ne devrait pas poser de problème à l'opinion publique française, qui ne les remarquera pas ou comprendra l'utilité de les recevoir.



J'observe toutefois que des ONG reprochent à la France d'offrir des bourses aux étudiants africains (pas toujours les plus pauvres) ou de « financer la francophonie » plutôt que de donner « une véritable aide au développement ». C'est notamment le cas de « Coordination Sud », portail d'ONG française de « solidarité internationale ». C'est faire preuve d'un double angélisme : d'une part, il est parfaitement légitime pour la France de financer ce qu'elle estime utile, que ce soit pour la francophonie ou pour toute autre raison ; d'autre part, l'aide au développement étant très difficilement efficace, former des étudiants n'est peut-être pas un si mauvais moyen de développement, même si certains restent en France.

De toute façon, les disparités économiques et sociales grandissant entre les deux continents, il est peu probable que l'immigration se tarisse bientôt. Si les portes restent fermées, elle se fera clandestinement, et donc dramatiquement pour les partants, et chaotiquement pour la France. Les organisations humanitaires estiment donc qu'il faut la légaliser, et s'adressent pour cela aux libéraux... auxquels beaucoup sont pourtant idéologiquement opposés. Rappelons-en donc les principes.

LE LIBÉRALISME ET LES MIGRATIONS

Comme son nom l'indique, le libéralisme est d'abord une philosophie de la liberté. Il faut le préciser, car les discussions contemporaines portent plutôt sur son efficacité économique. La liberté de circuler et de s'établir où l'on veut et d'exercer librement le métier de son choix est liée à ces deux aspects. C'est d'abord une liberté fondamentale ; c'est aussi une cause du développement économique. La liberté du commerce implique celle de la circulation des marchandises, des capitaux et des hommes.

Il faut néanmoins se souvenir que deux autres principes du libéralisme peuvent limiter la liberté de migrer. Le premier peut se comprendre par une analogie avec les marchandises. Leur libre circulation signifie, bien sûr, la disparition des droits de douane et surtout des *contingents* (terme technique pour les quotas), mais on oublie souvent que cela implique également la disparition des subventions. Cela par principe, mais aussi en ce qu'elles fausseraient la circulation des biens : songeons, par exemple, au désastre que génèrent pour les agricultures du Sud les subventions européennes et américaines aux paysans du Nord.

Or, cela s'applique aussi à la circulation des hommes, laquelle devrait être théoriquement libre, mais non subventionnée. C'était *grosso modo* le cas, souvent étudié, de l'immigration européenne aux États-Unis au XIX^e siècle. D'innombrables témoignages et récits décrivent le dénuement des nouveaux arrivants. Chacun choisissait d'avoir plus de liberté et une probable ascension sociale pour ses enfants (qui s'est effectivement produite pour la majorité d'entre eux), mais cela au prix d'immenses diffi-





cultés matérielles et culturelles pour la première génération : la liberté avait un prix, que l'on était prêt à payer.

Une telle situation est bien entendu impensable actuellement. Les « droits à » se sont accumulés et l'opinion publique ne tolérerait pas une précarité aussi massive de la première génération. L'immigration est donc subventionnée par des avantages financiers, sanitaires, éducationnels... D'un point de vue social, c'est un progrès ; du point de vue de l'opinion publique, cela a le grave inconvénient de faire ressentir l'immigration comme un coût. D'un point de vue théorique, on en déduit soit que ces « subventions » font tomber le principe de liberté de circulation des hommes, soit qu'il faut l'organiser de manière telle que la subvention ne soit pas la cause de l'immigration. Mais on passe alors de la théorie à la pratique, et cette dernière est toujours imparfaite.

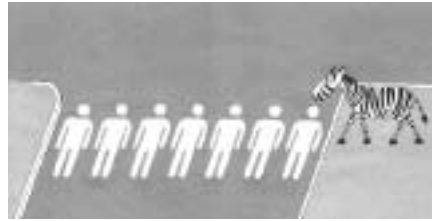
Un autre principe du libéralisme peut s'opposer aux migrations : le libéralisme politique impliquant la démocratie, il faut respecter la majorité des citoyens d'un pays si elle décide de limiter l'immigration. Même si, d'un point de vue libéral, cette majorité se trompe en ignorant que l'immigration est une chance pour le pays d'accueil, l'individu libéral ne peut que respecter la loi telle qu'elle est, ainsi que l'opinion de ses concitoyens. Ses principes ne l'autorisent qu'à se lancer dans une campagne d'explications pour que les prochaines élections aboutissent à une plus grande ouverture.

On voit qu'en matière de migration, le libéralisme est prisonnier de contradictions internes. Que doit donc faire, en pratique, un libéral ? Personnellement, je défends la thèse ci-après, qui est partiellement pratiquée dans les pays « les moins antilibéraux ».

1° Le terme *immigration* est peu adapté au libéralisme. Ce que cette philosophie reconnaît, ce sont des individus et non un terme collectif. Il n'y a pas « d'immigration », mais l'arrivée éventuelle de monsieur X ou de madame Y, individus uniques et responsables.

2° En conséquence, toute solution pratique doit s'appuyer sur des contrats individuels (on connaît l'importance de la notion de contrat dans la philosophie libérale). C'est le cas du contrat de travail, mais on peut en imaginer d'autres. Le contrat de travail a l'avantage de marier les deux faces du libéralisme : la liberté contractuelle et l'efficacité

économique, puisque si, par exemple, un employeur français choisit d'embaucher un Marocain, c'est parce qu'il l'estime utile à son entreprise, et donc à la France et à l'ensemble de la planète. D'un point de vue libéral, cette offre d'emploi nominative doit suffire à accorder un visa, et, à compétence égale, le choix devrait se porter spontanément sur un francophone.



Plus généralement, un libéral doit sans cesse rappeler en quoi l'immigration, **qualifiée ou non**, est utile à l'économie, et que notamment, loin d'enlever des emplois aux nationaux, elle en ajoute par l'activité supplémentaire qu'elle génère. L'impression inverse vient de notre système d'État-providence, voire d'assistanat, et de ses profiteurs, aussi bien Français qu'immigrés, d'ailleurs. Contrairement à une idée répandue, la grande majorité des adultes de la première génération travaille. La situation est plus délicate pour une partie de la deuxième génération, mais, comme elle est élevée chez nous, c'est à nous d'en trouver la cause puis les remèdes.

CONCLUSION

Heureusement, si les Français sont agacés par l'immigration « en général », ils ont de bons rapports avec les immigrants qu'ils connaissent, tels leurs épiciers maghrébins, la nounou ivoirienne qui garde leurs parents ou leurs enfants et la beurette qui les accueille au guichet de leur banque.

Il doit donc être possible de lever le préjugé « anti-immigration » en individualisant les rapports avec nos cousins du Sud. La manière la plus simple et la plus efficace est que les employeurs aient le pouvoir d'obtenir des visas pour toute personne dont ils auraient besoin, y compris des stagiaires de tout niveau dans le cadre de contrats de « formation-coopération ». Il ne s'agira plus alors « d'immigrés africains » (ou malgaches, ou etc.) mais de Monsieur X ayant telle fonction et de Madame Y, ayant telle autre. Ces personnes seront par définition utiles à la France puisqu'on a besoin de leur travail. De plus, elles

bénéficieront d'une certaine intégration via leurs collègues. La francophonie leur donnera une priorité de fait dans les embauches. Encore faut-il leur proclamer une priorité de droit.

On doit être prudent, car l'état de l'opinion en France est tel qu'invoquer la francophonie pour libéraliser l'immigration africaine pourrait être contre-productif en donnant priorité à la fermeture, quitte à sacrifier le rôle international du français. Ce n'est donc pas le bon angle d'attaque. Il est en revanche plus efficace de dire que « nos vieilles dames sont soignées par les Africaines, leurs petits-enfants gardés par leurs cousines ou leurs sœurs, ce qui permet aux Françaises de travailler et explique notre meilleure fécondité ». Chacun peut vérifier cela, tout en notant qu'être francophone est indispensable pour ces fonctions.

Il faut également expliquer que « liberté de circulation » n'est pas synonyme « d'augmentation de l'immigration ». C'est très difficile. Là aussi, on doit commencer par des exemples concrets. Et c'est important, car cette liberté de circulation est essentielle à la francophonie, et non l'installation de quelques millions d'Africains de plus dans l'Hexagone. À chaque militant d'en persuader son entourage.

Ainsi, un partisan de la francophonie pourrait-il faire évoluer le blocage « identité nationale », souci encore assez présent en Europe, malgré son affaiblissement à la suite des deux guerres mondiales. Il faudrait mettre en valeur une « identité francophone » par des reportages, des témoignages, la circulation des œuvres, les jumelages, les échanges scolaires. Bref, en militant, on pourrait opérer un élargissement de cette identité nationale à la francophonie et faire ainsi tomber un obstacle à la liberté de circulation. Cet élargissement ne devrait pas être ressenti comme mutilant pour les Français, l'identité francophone reprenant par définition toutes leurs bases culturelles, en y ajoutant quelques autres.

Enfin, en s'appuyant sur le libéralisme, le militant du français peut trouver des arguments éprouvés par les siècles (à commencer par l'émergence des États-Unis) et avoir l'appui des milieux économiques, jusque-là très inégalement intéressés par la francophonie.



Éloge du subjonctif

ALPHONSE DULAURIER se félicitait de ce que la presse italienne, tant écrite que parlée, demeurât fidèle aux enchanteresses sonorités de l'imparfait du subjonctif, auxquelles la française avait depuis longtemps renoncé, par ignorance sans doute, mais aussi par bêtise, car le français, langue atone, avec ses vilaines nasales *en, on, un*, son monotone perpétuel accent sur la dernière syllabe, en a un pressant besoin, elle, de ses sonorités, plus encore que l'italien qui, au pis-aller, pourrait s'en passer, et Dulaurier ne comprenait pas que les chroniqueurs qui, chaque matin, sur Europe 1, France-Inter ou France-Culture, faisaient la morale aux Français, leur expliquaient ce qu'il fallait penser pour être conforme (« Ce sont les nouveaux curés », raillait, en haussant les épaules, Nathalie), pussent ne pas se rendre compte que dire « Il fallait que le *Oui* l'emporte » ou « Les Anglais souhaitèrent que la Reine accepte » était incorrect, et surtout tristement plat, alors que la forme juste, « Il fallait que le *Oui* l'emportât », « Les Anglais souhaitèrent que la Reine acceptât », était la seule euphonique, car elle fouettait la phrase, la cambrait, lui donnait du nerf, lui insufflait une tonique musicalité, la délivrait de ce fautif, ennuyeux, sempiternel et somnifère *e* muet final.

« Mettez-vous bien dans la caboche que ce n'est ni pédantisme, ni afféterie, mais une exigence d'ordre musical, une question d'*oreille* ! », expliquait-il jadis aux gamins dont il avait la charge et auxquels il espérait transmettre, outre l'amour du grec et du latin, celui de la langue française, mais aujourd'hui le submergeait la conviction d'avoir travaillé en vain. Il se sentait un étranger dans sa propre patrie, qui n'était plus pour lui qu'une occasion de tristesse, ou de dégoût.

Quand, par exception, il écoutait la télévision ou la radio française, très vite il tournait le bouton, éteignait rageusement le poste, tant la langue qui s'y parlait *gli faceva schifo* ; quand, dans un restaurant de Rome ou sur un *vaporetto* de Venise, il subissait le voisinage de compatriotes (mémères en débardeur, bonshommes en *short*, couples bobos sac au dos), il était horrifié par l'indicible vulgarité des voix. La langue que ces déchets d'humanité parlaient était pauvre, impropre, la langue qu'on entendait à la télé, qui s'écrivait dans les hebdomadaires féminins, la langue faussement branchée, faussement « djeun's », mais le pire était les voix, un accent venu on ne sait d'où, ni celui des rappeurs de banlieue que caresse le soleil de la Méditerranée, encore moins l'accent parigot d'Arletty dans *Hôtel du Nord*, de

Carette dans *L'assassin habite au 21* (que Dulaurier affectionnait et prenait parfois pour divertir ses amis), mais une sorte d'accent débraillé, ensemble traînard et strident, une perpétuelle vomissure de *ouais-ouais-ouais*.

On se plaignait du *basic English* que la planète était désormais contrainte de baragouiner, mais il existait aussi un *basic French*, et c'étaient les Français eux-mêmes qui le parlaient.

La transmission ? Qui osait encore parler de transmission ? La Rochefoucault, Racine, *tu rêves, Herbert* ? Qui diable étaient ces extraterrestres ? Dans un siècle, seul le *basic French* serait parlé, compris, et pour lire les auteurs du dix-septième siècle, voire ceux du vingtième, les lycéens auraient besoin d'un dictionnaire. (1)

Gabriel MATZNEFF

(1) Extrait de *Voici venir le fiancé*, La Table Ronde, 2006.

Les stances du professeur de grammaire à sa bien-aimée :

*Oui, dès l'instant où je vous vis,
Beauté féroce, vous me plûtes ;
De l'amour qu'en vos yeux je pris,
Sur-le-champ, vous vous aperçûtes.
Mais de quel air froid vous reçûtes
Tous les soins que je vous rendis !
Combien de soupirs je perdis !
De quelle cruauté vous fûtes !
Et quel profond dédain vous eûtes
Pour les vœux que je vous offris !
En vain, je priaï, je gémiss,
Dans votre dureté vous sûtes
Mépriser tout ce que je fis.
Même un jour je vous écrivis
Un billet tendre que vous lûtes,
Et je ne sais comment vous pûtes
Voir de sang-froid ce que j'y mis.
Ah ! Fallait-il que je vous visse,
Fallait-il que vous me plussiez,
Qu'ingénument je vous le disse,
Qu'avec orgueil vous vous tussiez ;
Fallait-il que je vous aimasse,
Que vous me désespérassiez,
Et qu'en vain je m'opiniâtresse
Et que je vous idolâtrasse,
Pour que vous m'assassinassiez ?*

(attribué à) Alphonse ALLAIS

Question de lecteur

MONSIEUR MOURELET, un de nos fidèles lecteurs, nous demande si « *l'association de défense de l'imparfait du subjonctif, à Monpazier (Dordogne), existe toujours [et] celle, à Quimper (Finistère), de défense, entre autres, du point-virgule* ».

L'association de défense de l'imparfait du subjonctif de Monpazier, fondée en 1996, s'appelle le CO.R.U.P.S.I.S. (*Comité pour la Réhabilitation et l'Usage parlé du Passé Simple et de l'Imparfait du Subjonctif*). Elle est en sommeil depuis 2004, année où son fondateur, Alain Bouissière, a quitté la ville et l'hôtel-restaurant qu'il y tenait et où il recevait ses hôtes le subjonctif au lèvres, d'où son surnom d'*Alain-Parfait du Subjonctif*.

Il est l'auteur de *Le bar du subjonctif*, ouvrage préfacé par Jean Dutourd et

édité par Hatier en 1999, où il retrace cette joyeuse aventure ; mais à la suite de la promotion ratée de son livre, il a fini par cesser son activité militante, fermer son site internet www.corupsis.com et vendre son affaire.

Le bar du subjonctif est cependant téléchargeable sur internet à l'adresse suivante :

www.ebooksgratuits.com/bouissiere.php

Malgré nos recherches, nous n'avons pu trouver de renseignements sur l'association de défense du point-virgule de Quimper.

Peut-être un de nos lecteurs de Bretagne la connaît-il et voudra-t-il renseigner monsieur Mourelet ? Nous l'en remercions chaleureusement.

Ph. LOUBIÈRE

Octave Mirbeau

LE GRAND DÉMYSTIFICATEUR

Octave Mirbeau (1848-1917) est l'une des figures les plus originales et les plus attachantes de notre littérature. Longtemps condamné, après sa mort, sinon à l'oubli, du moins à une minoration systématique de son génie et de son rôle historique, pour cause d'incorrection politique et culturelle rédhitoire, il revient tardivement en force sur le devant de la scène littéraire. Il faut dire que, tout au long de sa carrière de journaliste, de critique d'art, de romancier et de dramaturge, il n'y est pas allé de main morte : c'est « à la façon des prophètes [qu'] il a fait trembler les puissants », selon la formule de Thadée Natanson (1) ; et il n'a cessé de démasquer avec jubilation les grimaciers des Lettres et des Arts, aussi bien que les politiciens assoiffés de prébendes, les escrocs de la finance, les « monstres moraux » de la « Justice » et les assassins à képi, bref tous ceux auxquels il a ironiquement dédié *Le Jardin des supplices* : « Aux Prêtres, aux Soldats, aux Juges, aux Hommes, qui éduquent, dirigent, gouvernent les hommes, je dédie ces pages de *Meurtre et de Sang* ». Ils le lui ont fait chèrement payer, une fois qu'il n'était plus là pour continuer à les clouer au pilori d'infamie.

Démystificateur patenté des grandes institutions oppressives, il a toujours fait preuve d'une lucidité désespérée (2) et, moyennant une ironie dévastatrice, un humour noir grinçant et de jouissives caricatures, il a tenté de révolutionner notre regard et de nous obliger à découvrir les êtres et les choses, les valeurs consacrées et l'organisation sociale, tels qu'ils sont, et non tels que nous avons été conditionnés à les voir – ou, plutôt, à ne pas les voir. Pour s'être scandalisé de tout ce qui choquait ses exigences de Vérité et de Justice, le dreyfusard Mirbeau est vite devenu scandaleux aux yeux de l'establishment, dont il sapait le pouvoir en révélant ses turpitudes et en réduisant en poudre les illusions et les « grimaces » grâce auxquelles les dominants anesthésient les foules. Telle est en effet, selon lui, la mission de l'écrivain. Un livre n'est pas seulement un ensemble de pages amoureuxment concoctées dans le

silence d'un cabinet de travail, à destination des *happy few* protégés des fracas du monde. Ce doit être surtout un acte par lequel on tente d'agir un tant soit peu sur les hommes, en vue de rendre le monde un peu moins injuste, un peu moins aberrant, un peu moins criminel – sans que, pour autant, Mirbeau se berce de la moindre illusion sur la misérable humanité qui, sous un vernis d'apparente « civilisation », continue d'être soumise à l'implacable « loi du meurtre ».



Octave Mirbeau
(1848 - 1917)

UN CLASSIQUE

Mais ce déboulonneur de gloires usurpées, cet iconoclaste qui transgresse les interdits pour mieux dessiller les yeux de lecteurs crétinisés et larvisés par la sainte trinité de la famille, de l'école et de l'Église, est doublé d'un amoureux de la langue classique et d'« un très sûr et très patient artiste de la phrase », comme l'écrit Catulle Mendès (3). Chantre attiré des artistes novateurs tels que Claude Monet, Auguste Rodin, Paul Cézanne ou Pierre Bonnard, et innovateur lui-même dans les domaines du roman, genre codifié qu'il a contribué à mettre à mort, et du théâtre, où il a ouvert la voie à Brecht et Ionesco dans ses *Farces et moralités*, Mirbeau n'en est pas moins resté un classique (4) dans le maniement de l'outil et de l'arme dont il dispose pour mener à bien sa mission : le langage. « Où

trouver chez un autre que chez Octave Mirbeau, plus de clarté, de pureté, de naturel, de noblesse, plus d'harmonie dans les mots et dans les périodes, style plus élégant, plus riche, plus fin, plus délicat, plus ferme, plus vibrant, plus coloré, plus souple, plus nombreux, plus ironique, plus attendri parfois, plus généreux souvent, plus passionné toujours ? », s'interroge l'admiratif Henry de Braisne (5).

La langue de Mirbeau a en effet été façonnée, au cours de ses études classiques, par des habitudes rhétoriques qui ont la vie longue, puisqu'elles régissent encore le style journalistique et l'éloquence parlementaire. Et aussi par une idéologie caractéristique de la classe culturellement dominante, celle qui lit les grands quotidiens, consomme des romans et remplit les parterres et les loges des théâtres : la bourgeoisie, à laquelle appartient la majorité de ses lecteurs et spectateurs. Il y a là un paradoxe, car c'est précisément contre cette domination et contre l'idéologie qui entend la perpétuer qu'il s'élève par ailleurs. On sait que l'un des traits de cette idéologie bourgeoise, brillamment analysée par Barthes, consiste à supposer qu'« il n'y a jamais qu'une seule forme optimale pour "exprimer" une réalité inerte comme un objet, sur laquelle l'écrivain n'aurait de pouvoir que par son art d'accommoder les signes » (6). Soit une illusion qui se situe exactement aux antipodes de ce que pense l'auteur de *L'Abbé Jules*, totalement réfractaire au scientisme dominant...

Deuxième paradoxe : ami de l'hermétique et « divin Mallarmé », admirateur de Dostoïevski, auquel il emprunte sa psychologie des profondeurs, et de l'obscur *Tête d'Or* de Paul Claudel, découvreur du poète flamand Maurice Maeterlinck, protecteur de Marcel Schwob et de Remy de Gourmont, qui l'ont convaincu des charmes de l'obscurité (7), Mirbeau est particulière-

(5) Henry de Braisne, *La Volonté*, 20 nov. 1898.

(6) Roland Barthes, *Le Degré zéro de l'écriture*, Seuil, 1954, p. 50.

(7) En janvier 1893, Mirbeau écrit à Marcel Schwob, à propos de *La Ville* de Paul Claudel : « Il n'est pas besoin, je crois, de tout comprendre en art. Il y a des obscurités harmonieuses et sonores qui vous enveloppent d'un mystère, qu'on a tort souvent de vouloir percer. Puisque nous ne comprenons pas la vie, pourquoi tout vouloir comprendre à l'art, qui en est la paraphrase ? » (Correspondance générale, L'Âge d'Homme, 2005, t. II, p. 713).

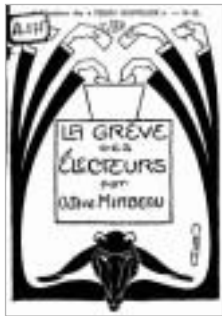
(1) Thadée Natanson, « Sur des traits d'Octave Mirbeau », *Les Cahiers d'aujourd'hui*, n° 9, 1922, p. 120.

(2) Voir Pierre Michel, *Lucidité, désespoir et écriture*, Société Octave-Mirbeau – Presses de l'Université d'Angers, 2001.

(3) Catulle Mendès, *Le Journal*, 16 décembre 1897.

(4) Sa comédie la plus mondialement célèbre, *Les affaires sont les affaires* (1903), est également classique et s'inscrit délibérément dans la continuité de Molière.

ment sensible au caractère mystérieux, énigmatique, inintelligible, d'un univers contingent et « absurde », dépourvu de toute finalité et de tout sens, où rien, décidément, ne rime à rien (8). Et il sait pertinemment que « *l'art latin* », comme il l'appelle, souffre d'un excès de clarté qui, sous prétexte de tout rendre intelligible, finit par donner du monde une image déformée, donc mensongère : « *Il est donc incomplet, quand il n'est pas faux* », écrit-il à son maître Tolstoï en 1903 (9). Mais notre imprécateur est aussi un journaliste professionnel et un écrivain impliqué dans tous les grands combats de la Belle Époque, et il ne perd jamais de vue la nécessité pédagogique de présenter les choses sous un jour tel que les lecteurs puissent les appréhender et agir pour les transformer : l'intel-



ligibilité est une condition *sine qua non* de l'efficacité. Aussi Roland Dorgelès constate-t-il à juste titre que « *Mirbeau eut l'originalité de demeurer simple à une époque où les plus grands cherchaient la perfection dans la rareté* » (10). Bernard Lazare, de son côté, admire, chez son compagnon en anarchie, « *la puissance de l'écriture, son don des images saisissantes et justes, la fermeté robuste de son style, l'éclat de son imagination, l'âpreté de son ironie* », autant de qualités stylistiques rares, mais qui, à cause de leur impact sur le million de lecteurs du *Journal*, ne pourront qu'accroître « *la réprobation* » des critiques tardigrades et des défenseurs de l'ordre (11). Il n'en reste pas moins que, comme l'a noté Roland Barthes, la clarté n'est ni neutre, ni innocente : elle n'est même qu'« *un attribut purement rhétorique* », « *l'appendice idéal d'un certain discours, celui-là même qui est soumis à une intention permanente de persuasion* » (12). Entre le romancier soucieux de dynamiser les vieux codes rouillés et d'exprimer le monde dans son

(8) Voir notamment son roman *Dans le ciel*, resté inédit en volume jusqu'en 1989 et recueilli dans le tome II de notre édition critique de son *Œuvre romanesque*, Buchet-Chastel – Société Octave-Mirbeau, 2000.

(9) Octave Mirbeau, *Lettre à Tolstoï*, À l'écart, Reims, 1991, p. 16.

(10) Roland Dorgelès, préface du *Calvaire*, dans les *Œuvres illustrées* d'Octave Mirbeau, Éditions Nationales, 1934.

(11) Bernard Lazare, *Figures contemporaines* (1895).

(12) Roland Barthes, *op. cit.*, p. 43.

impénétrable complexité, d'un côté, et, de l'autre, l'intellectuel engagé qui cherche avant toute chose à produire un effet sur ses lecteurs, la convergence n'a rien d'évident : l'écrivain est perpétuellement tiraillé à hue et à dia.

Troisième paradoxe : le style idéal dont rêve Mirbeau se caractérise par sa capacité à faire pénétrer le lecteur, par la magie de la suggestion – « *la sorcellerie évocatoire* » de Baudelaire –, du monde des apparences dans celui du « *mystère des choses* », de leurs « *prolongements* » insoupçonnés du *profanum vulgus*. Ce qui nécessite, non seulement un long entraînement et un travail continu de la forme – dont témoignent ses manuscrits –, mais aussi une grande diversité de procédés expressifs, difficilement compatibles avec la simplicité recherchée, et, peut-être plus encore, un tempérament unique qui permette d'éprouver et d'exprimer des sensations personnelles et auquel on puisse reconnaître d'emblée un écrivain, car Mirbeau est pleinement conscient que, conformément à l'adage de Buffon, « *le style, c'est l'homme* ». Or, autant par son éducation chez les jésuites de Vannes, qui lui ont enseigné l'art du bien dire, que par ses décennies d'entraînement journalistique dans la presse à large diffusion, il a acquis une parfaite maîtrise de toutes les ressources de la rhétorique. Cette rhétorique dont il sent mieux que personne les insuffisances et les dangers, mais qui lui colle à la peau, telle la « *livrée de Nessus* » des *21 jours d'un neurasthénique* (1901). Cette facilité, qui lui permet d'expédier son pensum en deux heures, est certes précieuse pour le chroniqueur, en termes de rentabilité pécuniaire, et elle constitue aussi, on l'a vu, un atout en termes d'efficacité, mais n'est-elle pas également un obstacle pour un artiste désireux de s'affranchir de tous les automatismes et de tous les procédés routiniers et mensongers ? De là cette paradoxale « *impuissance* » qu'il ne cesse de déplorer dans ses lettres, lors même qu'il noircit des pages et des pages. Ce n'est en réalité que la conscience douloureuse de son incapacité à se délivrer du moule classique et à réaliser cette ascèse indispensable à tout artiste digne de ce nom. Chaque fois qu'il prend la plume, telle une seconde nature, ces couches accumulées de culture lui dictent des automatismes langagiers, d'autant plus appréciables qu'ils suppléent souvent l'inspiration défaillante, lorsqu'il est confronté à l'angoisse de la page blanche qu'il est condamné à noircir pour assurer sa subsistance.

UN HUMANISTE ET UN PASSEUR

Par le classicisme de sa langue (13) autant que par son souci de la chose publique, Octave Mirbeau s'inscrit double-

ment dans une tradition bien française, qui va de Ronsard et Voltaire à Victor Hugo et Albert Camus. Et sa médiocre connaissance des langues étrangères – il n'a pour tout bagage, semble-t-il, que des bribes d'espagnol, d'italien et d'anglais – pourrait laisser craindre qu'il ne se soit confortablement réfugié sous le couvert d'une culture universellement admirée et d'une langue dotée de toutes les vertus justifiant ses visées internationales. Dans son ultime roman, *Dingo* (1913), où il se met en scène en tant que personnage de fiction, inaugurant ainsi une forme d'autofiction avant la lettre, il va jusqu'à évoquer « *un Congrès international* », où il aurait tenté de « *démontrer, devant des Allemands, des Norvégiens, des Russes, des Anglais, des Espagnols, des Magyars et des Valaques, l'indiscutable supériorité de la langue française sur tous les patois du globe* » (14). Mais il s'agit évidemment là d'une auto-ironie, et le terme de « *patois* », pour désigner les autres grandes langues européennes, est révélateur de sa distance



critique à l'égard des exorbitantes prétentions françaises à posséder le seul idiome digne d'un universel respect. Peu auparavant, en un « *discours de distribution des prix* », l'écrivain-personnage chantait, à son chien Dingo, le héros éponyme du récit, les ironiques louanges de « *l'admirable France du radical-socialisme, soumise aux mœurs égalitaires, à la discipline sociale, aux lois harmonieuses – les justes lois – qui font de notre patrie la meilleure, la plus glorieuse, la "plus rigolote" aussi de toutes les patries, les autres patries, lesquelles ne sont que d'insignifiants groupements d'êtres inférieurs, un ramassis de peuples tristes et idiots...* » (15)

(13) Léon Daudet écrit à ce propos (dans *Le Journal* du 16 décembre 1897) : « *Comme le sens de la langue française est en lui, le nerveux et splendide écrivain qu'est M. Mirbeau trouve sans effort ni peine les mots les plus tortionnaires, les plus corrosives épithètes, l'art d'organiser sa véhémence en pages solides et durables.* »

(14) Octave Mirbeau, *Œuvre romanesque*, Buchet-Chastel – Société Octave-Mirbeau, 2001, t. III, p. 749.

(15) *Ibid.*, p. 748.

Guerre du golf au Québec

IL Y A LA LANGUE FRANÇAISE à défendre, soit. Celle des Français, celle qui chante, qui teinte, qui module et qui vit dans un pays francophone. Je fais la promotion de celle qui doit être bien parlée, bien articulée, malgré l'intrusion d'expressions exotiques. Le Québec a été fondé par des découvreurs français, Samuel de Champlain en tête. Puis, sont arrivés les Anglais, qui ont presque réussi à nous gouverner tout rond.

Il y a aussi l'autre langue française à défendre. Celle que, politiquement, on a oubliée sous les jupes des religieux qui nous

l'ont enseignée. Celle que certains refusent de parler, parce que français rime avec abcès. Celle que, dans un même pays, les neuf autres provinces bilingues refusent d'utiliser.

Je vis dans une petite communauté francophone qui s'appelle Oka. *Poisson doré*. Une communauté francophone jouxtée d'un territoire que l'on qualifie ici d'indien. Mieux, un territoire autochtone ou amérindien ou encore LA première nation. Des euphémismes pour faire oublier l'appellation si négative du *Journal des Sulpiciens* : « les Sauvages ».

Adolescente, je correspondais avec Alain Lamoureux, un jeune Belge auquel on m'avait jumelée à l'école. Il croyait – c'était en 1964 – qu'au Canada, il y avait des Indiens qui portaient des plumes et qui fumaient le calumet de la paix. Premièrement, il n'y a jamais vraiment eu de paix avec nos autochtones. Ils font partie du peuple fondateur et les divers gouvernements les ont relégués à leurs tipis. Deuxièmement, il faut être venu au Québec en janvier pour comprendre que les plumes, c'est pour les *zoiseaux*, et qu'à – 30 °C, les Indiens ont autre chose à se mettre que les costumes de Joséphine Baker.



En fait, Mirbeau est particulièrement ouvert aux influences des autres littératures, même s'il ne les connaît que par le truchement de traductions qui ne sont pas toujours fidèles, ni à la hauteur de leurs modèles. Il sait que le renouvellement des arts et des lettres ne peut procéder que par des échanges interculturels, et ce n'est évidemment pas par hasard si, dans cet objet littéraire non identifié qu'est *La 628-E8* (1907), il consacre un chapitre à Van Gogh, peintre néerlandais qui a passé en France toutes ses années créatrices, et un autre à son ami Claude Monet découvrant en Hollande les estampes japonaises.

Pour sa part, il a œuvré, à sa façon, à la reconnaissance en France des littératures étrangères, notamment celles venues du nord, de Scandinavie et de Russie (16), parce qu'elles ont bouleversé notre perception des choses et renouvelé notre sensibilité. Admirateur inconditionnel de

(16) Mirbeau écrit à ce propos, dans *La Revue blanche* du 15 février 1897 : « Bien que les Français s'imaginent que tout génie réside en eux seuls et qu'il n'y a pas lieu de s'occuper des littératures étrangères, il est bien certain que les littératures russe et scandinave, notamment, ont exercé sur la nôtre une grande influence en nous apprenant que, par-delà les âmes d'auteurs aux prises avec la technique de M. Francisque Sarcey, il existe des âmes humaines aux prises avec elles-mêmes et avec la vie sociale, et qu'il est peut-être intéressant de s'en occuper. Quand les pièces d'Ibsen et de Björnson n'auraient eu que ce résultat, négatif, mais important, de nous révéler la honteuse routine et l'indicible pauvreté de notre actuelle littérature dramatique, il faudrait, rien que pour ce fait, leur être reconnaissant, car il est des esprits que l'émulation peut gagner. »

(17) Octave Mirbeau, *Lettre à Tolstoï*, pp. 14-15.

(18) *La Plume*, juin 1903, p. 715.

Gogol, de Tolstoï et de Dostoïevski, dont la « révélation » fulgurante relègue au second plan Balzac, Zola et les Goncourt, il proclame aussi le génie d'Ibsen, de Björnson et de Knut Hamsun, il manifeste son admiration pour Oscar Wilde et Thomas Hardy, il se réclame de Schopenhauer et de Nietzsche.

Comme il l'écrit à Tolstoï – mais il aurait pu en dire autant de tous les écrivains étrangers qu'il vénère –, « c'est la France qui vous doit beaucoup, car vous avez donné à son génie séculaire une vibration nouvelle, et comme un élargissement de sa sensibilité » (17).

Représentant des lettres arméniennes en France, Archag Tchobanian n'a certes pas tort d'admirer en Mirbeau « l'écrivain le plus humain de la littérature française, la plus humaine des littératures » (18). Mais il ne faudrait surtout pas en conclure que l'auteur du *Journal d'une femme de chambre* se satisfait du pré carré littéraire franco-français : rien n'est plus étranger à l'esprit de ce pacifiste internationaliste que le frileux repli sur un patrimoine qui risquerait fort de s'atrophier en conservatoire de choses défuntes. Mirbeau est à la fois irréductiblement français et totalement cosmopolite.

Pierre MICHEL

Pierre Michel, professeur des Universités, est le président de la Société Octave-Mirbeau, qui édite les Cahiers du même nom et anime le site internet suivant, multilingue, très bien fait, et dont proviennent les illustrations ci-dessus : <http://membres.lycos.fr/octavemirbeau/>

À Oka, donc, nous vivons en paix avec des Mohawks de deux allégeances : la française et l'anglaise. En 1990, le monde entier a entendu parler de la *guerre du golf*. En effet, pour agrandir un terrain de golf à Oka, un certain maire Ouellet a voulu profaner le cimetière autochtone. S'ensuivit une série de demandes très sévères de la part du peuple fondateur et l'on fut prié de les respecter. Ainsi, de nombreux Blancs furent forcés de vendre leur maison au bon gouvernement canadien, qui les redistribua aux Mohawks. Un soldat de l'armée canadienne fut tué par un guerrier warrior, venu des États-Unis pour soutenir ses frères d'Oka. Voilà pour l'Histoire. En ce moment même, une petite partie du peuple mohawk a érigé des douzaines de petites cabanes dans lesquelles ils offrent des cigarettes exemptes de taxes gouvernementales. Un tronçon entier d'une route panoramique illuminé de néons, de lumières crues, d'affiches maladroites. *Native cigarettes*. Paradoxe : les fumeurs blancs qui hurlent *ô voleur !* quand ils pensent aux autochtones, ne se privent toutefois pas de ces cigarettes à 60 % de rabais.

Je vis donc dans ce petit village d'Oka, où l'on fait le meilleur fromage au pays. Je vis dans ce village silencieux, où une partie du

(Suite en page 15.)



Des bories aux Borgia

IL EST DES MOTS BIEN FRANÇAIS, connus de beaucoup, parfois d'usage relativement fréquent chez certains, mais qui n'ont pas eu l'heur de connaître la consécration par une entrée dans les grands dictionnaires de référence. Ainsi en va-t-il de « migeot » (1) et ainsi en alla-t-il longtemps de « cannisse » (2) et de « borie ».

APPARITION DE « BORIE »

« Inconnu au bataillon » pendant des siècles, le mot féminin « borie » est une francisation d'un vieux mot occitan, plus particulièrement provençal : « borie (construction) prov. ». (3)

Il est défini comme suit par le *Petit Larousse illustré* : « (mot prov.). En

ORIGINE ET SENS

Traditionnellement rattaché au latin tardif *boaria* ou *bovaria* (bouverie, de *bos*, *bovis*, bœuf), le mot serait cependant, selon un auteur, d'origine gauloise, voire pré-gauloise, en particulier au Massif central et dans les Cévennes, où il désignait une étable ou une bergerie isolée. (4)

Selon d'autres, le mot désignait une ferme, une métairie, une maison rurale isolée. (5)

Ce qui est précisé par d'autres encore comme suit : il s'agit d'un mot provençal – *lo bòri* (*la bòria*, féminin, en occitan) – qui a très longtemps désigné une ferme, une métairie ou un domaine rural, et ce

larisé par des érudits provençaux de la seconde moitié du XIX^e siècle et du début du XX^e, prenant progressivement (peut-être avec le développement du progrès et du confort dans les habitations permanentes) le sens péjoratif de « cahute », de « masure », ainsi que l'indique Frédéric Mistral dans son *Tresor dou Felibrige* (1878).

Ces constructions pouvaient servir d'habitat ou de simples abris pour les gens, mais aussi de couvertures de puits, de resserres (fruitiers, granges, fenils...) pour des cueilleurs et des cultivateurs (céréales associées à l'olivier, à l'amandier, au mûrier...) et d'abris pour les bêtes (étables et bergeries) des gardiens de troupeaux (vachers, bergers et chevriers).

Voyez, par exemple, le Village des Bories, près de Gordes (Vaucluse).

La vogue du mot dans son sens nouveau a débordé le domaine provençal et a pénétré dans le Languedoc, gagnant même, dans les années 1970, le Périgord, « non sans y entrer en conflit avec l'acception d' "exploitation rurale", de "ferme isolée", à laquelle il était cantonné jusque là dans cette région, et en concurrençant le terme vernaculaire *chabano* ou *chebano* ». (7)

Voyez, par exemple, les Cabanes du Breuil, près de Saint-André-d'Allas (Dordogne).

Une différence majeure entre les types de bâtisses de ces deux villages est que les premières sont construites en pierres sèches, du sol au sommet, avec des toits en encorbellement formant tantôt des nefs (« V » renversés), tantôt des voûtes (en berceau, en plein cintre ou en ogive), tandis que les secondes ont des toitures en lauzes posées sur une charpente reposant elle-même sur les murs porteurs.

AIRE DE DIFFUSION

Contrairement à ce que l'on croit, le mot *bòri* / *bòria* ne semble pas cantonné au domaine occitan (lequel franchit d'ailleurs la frontière espagnole au Val d'Aran).

On trouve en catalan deux mots similaires : *bòria*, n.f., petit lopin de terre ; faubourg ; et *borja*, n.f. cabane (dans les



Photo : Dominique Repeant (Wikipédia)

Des « cabanes », appellation devenue « bories » au XIX^e siècle.

Provence, construction traditionnelle en pierres sèches. » (éd. 1994) ; « (mot provenç.). En Provence, petite habitation construite en pierres sèches. » (éd. 2001) et « (mot provenç.). Région. (Provence). Petite construction en pierres sèches. » (éd. 2005).

C'est dire si le dictionnaire français le plus usuel n'est pas sûr de la définition qu'il donne. En une décennie, il est passé de la notion de « construction » à celle plus restrictive d'« habitation », puis de nouveau à celle, plus générale, de « construction ». Et en même temps, il ramenait le mot d'origine provençale à un simple régionalisme. Mais dans les trois cas, les définitions qu'il donne ne sont que des sens dérivés.

encore aux XVII^e et XVIII^e siècles, ainsi qu'en attestent la toponymie et les documents d'archives. (6)

Le mot a, en tout cas, donné naissance, à l'époque de la formation des patronymes (X^e-XII^e siècles), à divers noms de famille : Boriane, Borie, Bory, Labori, Laborie, Laborit, Delaborie.

ÉVOLUTION

Au XIX^e siècle, le mot *bori* a été appliqué, toujours en Provence, à de petites constructions en pierres sèches, que leurs propriétaires villageois avaient jusque-là appelées « cabanes », et qui servaient d'habitat saisonnier ou temporaire. C'est dans ce sens qu'il a été popu-



vignobles). (8) Il y aurait donc un rapport non seulement morphologique mais aussi sémantique entre les mots examinés.

Au-delà de la Catalogne, en Aragon voisin, dans la province de Saragosse, au pied de la sierra de Moncayo, sur le Huecha, se trouve la vieille ville de Borja, à 72 km du chef-lieu, près de l'Èbre. Borja est le berceau d'une grande famille, aussi célèbre en Espagne (sous le nom de Borja, ou Borja y Aragón) qu'en Italie (sous celui de Borgia).

Le nom de la ville de Borja a-t-il un rapport avec le mot occitan *bòria* et les mots catalans *bòria* et *borja* ?

Il ne faut pas s'attarder à la différence entre la voyelle *i* et la semi-voyelle *j*. D'une manière générale, devant une autre voyelle, *i* devient facilement semi-voyelle (*yod*) et tend à se transformer en consonne. Dans le mot français *nation*, aujourd'hui prononcé en deux syllabes, l'*i* est devenu une véritable consonne. Mais c'était encore une voyelle au XVII^e s., où l'on prononçait *na-ssi-on*. (9)

Ce n'est qu'en 1542 que le grammairien Meigret (10) proposa d'utiliser systématiquement l'*i* long pour noter le son *j*, mais ce fut sans grand succès. Si les imprimeurs commencèrent à adopter le *j* à la fin du XVI^e s., ils continuèrent à employer les deux signes de manière presque indifférente. La distinction graphique entre l'*i*

(1) Voir notre ouvrage sur *Le Migeot*, Paris et Bruxelles, A.E.E.F., 2005, 12°, 136 p., 9 euros.

(2) « Cannisse » (ou canisse) n'a fait son apparition dans le *Petit Larousse illustré* qu'entre 1977 et 1993, alors que le mot était connu de millions de Méridionaux depuis des siècles et de millions de vacanciers francophones depuis des décennies.

(3) Henriette Walter, *L'Aventure des mots français venus d'ailleurs*, 1997, 8°, p. 255.

(4) Jacques Cellard, *Trésors des noms de famille*, 1983, 12°, p. 268.

(5) P. Lagneau, J. Arbuleau et R. de Gans, *Dictionnaire des noms de famille*, 1982, pp. 73, 189, 395.

(6) Encyclopédie en ligne *Wikipédia*, V° borie, p. 1.

(7) *Ibid.*

(8) Carles i Rafael Castellanos i Llorenç, *Diccionari Català - Francès*, Barcelone, *Enciclopèdia Catalana*, 2^e réimp., 1990, 8°, p. 113.

(9) Nouveau Larousse illustré, V° i.

(10) Louis Meigret (Lyon, v. 1510 - ?, ap. 1560), grammairien français. Il se rendit à Paris et voulut établir une orthographe conforme à la prononciation, dans plusieurs ouvrages, notamment sa *Grammaire française*, in-4°, 1560.

(11) Nouveau Larousse illustré, V° i, et Grand Larousse encyclopédique, V° j.

(12) Voir notamment Joseph da Fonseca, *Dictionnaire français-espagnol et espagnol-français*, Paris, Thiériot, 2^e éd., 1842, 8°, 640 p.

(13) Jean-Yves Bange, *Splendeur et misères d'une langue : l'aragonais*, in *L'Ethnie française d'Europe*, n° 18, décembre 1983, pp. 13-16.



consonne et l'*i* voyelle n'a guère eu lieu qu'à partir du XVII^e s., mais, en 1718, le *Dictionnaire* de l'Académie mélangeait encore les mots commençant par *i* et ceux commençant par *j*. (11)

En castillan, nous n'avons pas trouvé de mot semblable à *bòria* / *borja*, en tout cas existant encore au XIX^e siècle. (12) S'il en a existé un, il aurait dû normalement avoir une forme *bòria*, similaire à l'occitan.

Mais qu'en est-il en aragonais ? Supplanteée par le castillan, l'aragonais est une langue pratiquement disparue (13) et nous n'avons pu trouver ni dictionnaire de cette langue, ni l'étymologie du nom de la ville de Borja (*Belsinum* en latin).

Un lecteur pourrait-il éclaircir ce point ?

Stéphane BRABANT

territoire autochtone, dont le chef mohawk, qui pourtant se débrouille bien dans la langue de Molière, refuse de parler français. Comme pour créer un mur entre nos deux cultures. Pourtant, je tente depuis trois ans de mieux comprendre ; je les salue au marché ; je leur parle même en anglais. Rien à faire. Ils ont rangé leur calumet de la paix depuis 1990. Ils coûtent plus de quatre millions (euros) par année pour les protéger les uns des autres, puisqu'ils refusent aussi la police des Blancs. Ils ne votent pas. Ils vivent de marché noir. Voilà pour le rêve indien. Pour nous, la chanson de Joe Dassin *L'été indien* a pris une tout autre signification. Celui de 1990 a été cauchemardesque.

Il y a une langue à défendre. Celle qui sert de monnaie d'échange. Et il y aura des gens pour dire que pour le moment, on se f... de sa forme ; l'essentiel est seulement d'avoir encore le privilège de parler français au Canada. Ce qui justifie amplement l'existence d'un parti politique qui veille à l'indépendance du Québec. Pour ne pas sombrer. Pour ne pas mourir *in english*.

Il faudra donc mettre les bouchées doubles. Rapointir la langue des jeunes qui étudient à la formation des maîtres dans les universités. Raffiner celle que l'on parle aux enfants à la télévision. Redorer celle qui est parlée par nos gouvernements. Exiger que nos immigrants apprennent la langue de la majorité. Et surtout, resserrer nos liens d'amitié avec la France. Comme le chante Jean-Pierre Ferland : *Une chance qu'on s'a, je t'ai, tu m'as, une chance qu'on s'a*.

Francine ALLARD

Le prix international de littérature francophone Benjamin-Fondane attribué cette année à Abdelwahab Meddeb

LE PRIX INTERNATIONAL de littérature francophone Benjamin-Fondane est accordé chaque année depuis 2006 à un écrivain d'une origine autre que française, écrivant en français, pour un ou plusieurs livres (poésie, essai) parus durant les cinq dernières années, quel que soit leur lieu d'édition.

En 2007, ce prix vient d'être attribué à Abdelwahab Meddeb, poète et essayiste d'origine tunisienne, pour ses récents essais (*La maladie de l'islam*, 2002, *Contre-prêches*, 2006) visant à « identifier les potentialités ouvertes à l'islam pour réinventer les valeurs de la modernité et croiser les chemins de l'aventure européenne de l'être ».

Ce prix a été créé en 2006 par l'Institut culturel roumain de Paris, en collaboration avec Le Printemps des Poètes et la Société d'études Benjamin-Fondane, en mémoire du poète, essayiste et philosophe d'origine roumaine (1898-1944), mort à Auschwitz, dont l'œuvre principale, marquée par la pensée existentielle, a été écrite en français.

Le jury est composé de Jacques Darras, André Velter, Jean-Pierre Siméon, Éric Freedman et Magda Cârneci.



Dans le jardin des mots

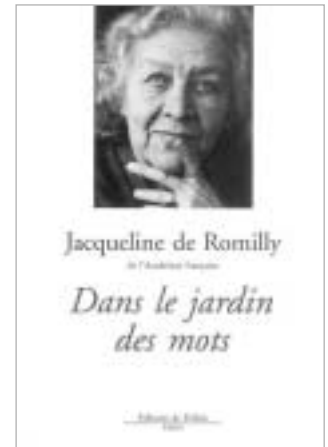
de Jacqueline de Romilly

CHACQUE MOIS, depuis des années, Jacqueline de Romilly essaie de nous faire partager son amour de la langue française. Ce qu'elle veut avant tout, c'est nous en donner le goût. C'est-à-dire qu'elle insiste davantage sur les beautés de cette langue que sur les dangers qui la menacent. À partir d'un mot qu'elle a choisi, elle cherche à en préciser le sens, la valeur

correcte, l'étymologie, ainsi que l'évolution qui, en fonction des changements de la société, des découvertes scientifiques ou des réflexions des écrivains, a chargé ce mot de nuances nouvelles. En somme, elle nous fait vivre le roman des mots. Les langues, en effet, ne cessent de se transformer. S'il existe des inventions inutiles et pédantes, qui ne sont en réalité que des fautes portées par une mode souvent précaire, il y a aussi des changements qui reflètent notre histoire et notre pensée dont il est passionnant de suivre le cours. Peu à peu, les mots se chargent d'une riche

complexité. Réunies ici pour la première fois en volume, ces promenades dans le jardin des mots nous permettent d'admirer, en compagnie du meilleur guide que l'on puisse avoir, l'un des plus beaux paysages du monde, la langue française.

Jacqueline de Romilly est professeur de grec ancien. Elle a enseigné dans différents lycées, à la faculté de Lille, à l'École normale supérieure, à la Sorbonne. Elle a été la première femme professeur au Collège de France, puis la première femme membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Elle a été élue



à l'Académie française en 1988. (1)

(1) *Dans le jardin des mots*, Jacqueline de Romilly, Ed. de Fallois, mars 2007, 314 p., 18 euros / 118,07 francs.

Lettre sur le commerce de la Librairie (1767)

Histoire de la propriété intellectuelle, des droits d'auteur et du commerce des livres

de Denis Diderot

À LA FIN DU XVI^e SIÈCLE, l'invention de l'imprimerie permet l'accès aux textes au plus grand nombre. Par les livres, les journaux, les bulletins, les

gazettes... la pensée écrite circule sous de nouvelles formes. Un nouveau commerce est créé.

Dans la polémique au sujet des privilèges accordés aux imprimeurs-éditeurs, Diderot intervient en 1767 par cette *Lettre sur le Commerce de la Librairie*.

Il y expose les problèmes de cette profession et la nécessité d'y établir des normes, tout en défendant la reconnaissance du droit de l'auteur : « *Quel est le bien qui puisse appartenir à un homme, si un ouvrage d'esprit, le fruit unique de son éducation, de ses études, de ses veilles, de*

son temps, de ses recherches, de ses observations, si les plus belles heures, les plus beaux moments de sa vie, si ses propres pensées, les sentiments de son cœur, la portion de lui-même la plus précieuse, celle qui ne périt point, celle qui immortalise, ne lui appartient pas ? »

On découvrira, avec ce grand texte classique, comment apparaît pour la première fois dans l'histoire la notion de propriété intellectuelle. (2)



(2) *Lettre sur le commerce de la librairie*, Denis Diderot, présentation de Mika Ben Miled, Éd. Carthagoinséries (adresse : 2, rue Sopho-

nisbe, 2016 Carthage, Tunisie / courriel : mikabenmiled@gnet.tn), 2006, 110 p., ISBN 9973-51-936-1, 9,5 dinars (environ 5,40 euros / 35,50 francs).

Le candidat

de Gustave Flaubert

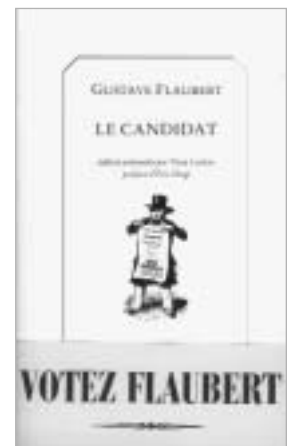
À 53 ANS, en pleine gloire littéraire, Gustave Flaubert écrit *Le Candidat*. Dans cette « grande comédie politique », une fureur acerbe résonne contre les mondanités, la corruption et l'arrivisme.

Rousselin, héros candidat en province, pris du « vertige de la députation », ne recule devant aucun sacrifice pour gagner l'élection, plus préoc-

cupé par le titre que par la fonction. Il est tantôt conservateur, tantôt socialiste, puis se prétend libéral. Il offre femme et fille au mieux votant, travaille la phrase choc et recherche le geste « sincère » de celui qui a raison. *Le Candidat* est bien le *Dictionnaire des idées reçues* en politique. L'écriture, à la fois potache, rigolarde, teigneuse, violemment « anar », est dédaigneuse de toute politique politicienne, de la bêtise et de l'aspiration électoraliste de

tout bord : « Élu-foutu », disait Flaubert.

Largement plus d'un siècle après sa parution, ce texte méconnu révèle un étrange parfum d'actualité et de de modernité. Son rythme effréné, ses situations ubuesques et le peu de scrupules de ses personnages en font le parfait petit manuel de cynisme politique à l'usage des électeurs. (3)



(3) *Le candidat*, Gustave Flaubert, Le Castor Astral, coll. « Les Inattendus »,

Paris, 2007, 138 p., ISBN 978-2-85920-700-7, 12 euros / 78,71 francs.

Servons-nous du mot juste

En Suisse romande, les milieux professionnels de toute sorte entretiennent des échanges constants avec le monde alémanique, ce qui provoque une considérable activité de traduction, majoritairement dans le sens allemand-français. Or, en traduisant en français un texte technique allemand, on rencontre souvent des termes trompeurs, de sens incertain, ainsi que des tournures dont la construction paraîtrait insolite si elle se retrouvait dans la version française. C'est ce qu'a constaté un architecte genevois, appelé à exercer son activité professionnelle au sein d'un grand service de construction de la Confédération. Il a consigné ses observations d'ordre lexical et d'ordre stylistique dans un petit livre intitulé *Servons-nous du mot juste* et portant ce sous-titre : « Les pièges tendus au traducteur par l'allemand des bâtisseurs », édité en 1989 et dont une nouvelle édition, largement augmentée, vient de paraître. (1)

Voici quelques-unes des découvertes que l'on fera en la lisant :

DIFFICULTÉS D'ORDRE LEXICAL

Les emprunts

L'allemand fait un très grand nombre d'emprunts au français. Le drame, c'est que trop souvent le mot emprunté prend un sens bien éloigné de son sens originel. Exemples : *die Adhäsion*, qui pour nos ingénieurs signifie non pas l'adhésion, mais l'adhérence ; *ein Akademiker*, qui n'est pas un académicien, mais plus modestement une personne ayant fait des études universitaires.

À propos de l'adverbe *respektive*, ne lisons-nous pas, parfois, sous la plume d'un traducteur occasionnel, une phrase de ce genre : « L'accroissement de nos charges, respectivement l'augmentation du coût de la vie, nous a contraints à augmenter nos cotisations ». Écrire cela, c'est donner à « respectivement » l'un des sens que *respektive* a pris en allemand, mais qu'il n'a pas en français. Pour sa part, l'emprunt *Gips* est un piège : il signifie aussi bien *gypse* que *plâtre*. On ne fabrique pas le gypse, on le trouve dans la nature, mais on fabrique le plâtre à partir du gypse.

Les cas de concordance fictive

Ce sont des termes qui semblent correspondre à un mot français, mais qui en réalité ne lui correspondent pas. Exemple : *das Hochmittelalter*. *Hoch* équivaut à haut ; *das Mittelalter*, à Moyen Âge. Mais *das Hochmittelalter* n'est pas du tout le haut Moyen Âge ; c'est l'apogée du Moyen Âge, qui se situe au XII^e et au XIII^e siècle, tandis que pour nous, le haut Moyen Âge lui est antérieur. Il va du V^e au XI^e siècle, et comprend les époques mérovingienne, carolingienne et romane ; en allemand : *das Frühmittelalter*. Autre exemple : tout le monde sait que *das Herz*, c'est le cœur. Mais en technologie du bois, ce n'est pas du tout le cœur, c'est la moelle, qui occupe le centre du tronc

d'arbre, tandis que le cœur du tronc en est la partie la plus solide, le *duramen* ; en allemand : *das Kernholz*.

La polysémie

Encore une difficulté : les mots allemands qui non seulement sont polysémiques, mais comportent jusqu'à une douzaine d'acceptions différentes, auxquelles correspondent autant d'expressions françaises.

C'est le cas de *Gestaltung*, dont voici quelques emplois :

- *architektonische Gestaltung* = composition architecturale ;
- *Gestaltungsplan* = plan d'aménagement ;
- *räumliche Gestaltung* = organisation de l'espace ;
- *geologische Gestaltung* = structure géologique ;
- *Gestaltung des Ortsbildes* = caractère du site villageois.

À la différence du français, l'allemand emploie un même mot pour désigner une chose et la fonction qu'accomplit cette chose. Ainsi *die Warmwasserversorgung* est à la fois le réseau de distribution d'eau chaude (un équipement, une chose) et la distribution d'eau chaude (une fonction). La langue allemande est amie des sous-entendus !

Les simulacres d'emprunt

Une chose incroyable mais vraie : on rencontre dans les textes techniques allemands des simulacres d'emprunt. Le sens qui leur est donné n'a aucun rapport avec le mot français dont ils semblent s'inspirer. Dans une série de termes désignant des moulures d'extrémité de solive, on voit apparaître *eine Contrefaçon* ; l'auteur voulait dire un *contre-profil*, c'est-à-dire une moulure profilée de manière qu'elle entre exactement dans une autre, qui en est l'inverse.

Incroyable lui aussi : le mot *die Maissonette* (avec un seul *n*) désigne tout autre chose qu'une maisonnette. C'est un duplex, c'est-à-dire un appartement occupant, dans un grand immeuble, deux étages réunis par un escalier particulier.

Les adjectifs

La langue allemande possède des adjectifs en surabondance, car elle dispose d'un très grand nombre d'adjectifs composés, dont le français n'a pas besoin. Ainsi, *ein grosses kunstgeschichtliches Wissen* se dira : un vaste savoir en histoire de l'art.

Souvent, entre l'adjectif allemand et l'adjectif français, la concordance est problématique : *ein tiefer Punkt* n'est pas un point profond, puisque le point n'a pas de dimensions ; c'est un point situé dans la profondeur. Toujours ces sous-entendus !

Piège pire encore, l'adjectif *gerade* : *eine gerade Linie* est une ligne droite ; alors que *ein gerader Winkel* n'est pas un angle droit, mais un angle plat (de 180°).

Les adverbes

En allemand, les adverbes aussi surabondent, car, au besoin, chaque adjectif, inchangé, devient adverbe. Le français peut, de certains adjectifs – mais non de tous ! – faire des adverbes, en leur adjoignant le suffixe *-ment* ; il prend sa revanche grâce aux locutions adverbiales, qui donnent du relief à l'idée.

Ainsi :

- *entschlossen* (adverbe) = résolument ;
- *eifrig* (adverbe) = avec zèle ;
- *unbefangen* (adverbe) = impartialement, ou mieux, sans parti pris.

Les prépositions

Elles aussi donnent lieu à nombre de malentendus. Exemple : *bei* veut dire *chez*. *Ich wohne bei meinen Eltern* = J'habite

(Suite en page 18.)

(Suite de la page 17.)

chez mes parents. Mais : *bei Erhitzung des Motors* = en cas de surchauffe du moteur ; *bei der Planung* = lors de l'étude des plans.

On a pu lire *bei kalkhaltigem Wasser* traduit par « en cas d'eau calcaire ». Il fallait dire : en présence d'eau calcaire.

Autre exemple : *mit*. Certes, *mit Freude* = avec joie. Mais :

– *Das Gesuch mit den entsprechenden Unterlagen...* = la requête et (accompagnée de) ses annexes,...

– *Äste mit einem Durchmesser von 20 mm* = des nœuds du bois d'un diamètre de 20 mm.

Quant à la préposition *für*, elle signifie *pour* ; mais se traduit souvent tout autrement :

– *Sinn für Schönheit haben* = avoir le sens du beau ;

– *Dieser Mann ist blind für die Probleme der Gesellschaft* = Cet homme est aveugle aux (à l'égard des) problèmes de société ;

– *Für die Wassererwärmung...* = Quant aux installations de production d'eau chaude, ...

Et, dans le sens français-allemand, *pour* ne se traduit pas toujours par *für* : Diogène avait comme domicile un tonneau = *Als Wohnung hatte Diogenes ein Fass*.

Les prépositions *auf*, *nach*, *um*, appellent des remarques analogues.

DIFFICULTÉS D'ORDRE STYLISTIQUE

Les difficultés de la traduction allemand-français ne résident pas seulement dans les incertitudes du sens des mots, mais aussi dans la différence de vision qui existe entre les deux langues et qui apparaît dans le style, dans la syntaxe :

Les linguistes appellent *transposition* le procédé par lequel, en étant traduite, l'idée change de catégorie grammaticale. Ainsi l'allemand a volontiers recours au substantif, là où le français donne la préférence au verbe. Voici la devise qu'on prête à Guillaume le Taciturne : « Point n'est besoin d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer. » Version allemande : *Zum Handeln bedarf es nicht der Hoffnung, zum Ausharren nicht des Gelingens*.

Cette même citation est l'occasion de noter la règle dite du chassé-croisé, concernant la place occupée dans la proposition par l'idée à laquelle on donne le plus d'importance : en allemand, elle précède les autres (*zum Handeln...*), en français, elle les suit (... *pour entreprendre*).

L'allemand a pour la forme passive une prédilection que n'a pas le français. Exemple : *Innerhalb des Ausbildungspro-*

gramms werden verschiedene Kurstypen unterschieden. En traduisant on ne recourra pas à la forme passive, ce qui donnerait du mauvais français, mais on dira : *le programme de formation comprend différents types de cours*.

L'allemand a une prédilection pour les verbes impersonnels, cependant que le français préfère la proposition dans laquelle le sujet du verbe est exprimé. Exemple : *Es hat sich im Hochbau eine Wendung vollzogen*. Plutôt que de dire : *il s'est produit un revirement dans l'architecture*, nous dirons : *un revirement s'est produit dans l'architecture*.



Une tournure typiquement allemande, c'est l'expression *ist zu*, que l'on trouve par exemple dans : *Die Schalungen sind unter Berücksichtigung des Bauablaufs zu bemessen* = En dimensionnant les coffrages, on tiendra compte du programme d'avancement des travaux.

Ici, le gérondif est préférable à la formule « Les coffrages sont à dimensionner... » qui serait insolite. On observe également que le futur peut prendre en français un sens impératif que ne prend pas l'allemand.

Les deux langues diffèrent sur d'autres points encore quant à la représentation des temps. Ainsi le verbe allemand, au présent de l'indicatif, peut-il exprimer un avenir proche : *Die Einweihung findet am nächsten Donnerstag statt* = L'inauguration aura lieu jeudi prochain. Le futur allemand exprime plutôt un avenir lointain : *Die Einweihung wird im Herbst stattfinden*.

En ce qui concerne la représentation du passé, le prétérit allemand est seul en face de ces deux temps français : l'imparfait et le passé simple. Une forme verbale telle que *er begann* peut signifier aussi bien *il commençait* qu'*il commença*. Il

incombe au traducteur d'examiner le contexte pour savoir s'il s'agit d'une situation durable ou d'un événement ponctuel.

UNE MÉTHODE DE TRADUCTION

Comment s'y prendre pour traduire sans tomber dans les pièges qui viennent d'être dénoncés ? Autrement dit : quelle méthode appliquer ?

Il arrive qu'un francophone sachant l'allemand soit chargé de traduire d'allemand en français un texte relatif à la construction des bâtiments. Il est professionnellement compétent, connaît bien la langue française, mais sa rédaction n'échappe pas à l'influence du style de l'allemand. Pourquoi ? Parce que sa méthode consiste à établir d'abord, phrase par phrase, une version construite à peu près comme le texte de départ, et qu'il appelle « traduction brute ». Il la reprend ensuite en la débarrassant des tournures trop étrangères à la langue française. Mais celle-ci aura beau être encore améliorée sur quelques points, elle se ressentira toujours des faiblesses de la traduction brute initiale, et réclamera un remaniement considérable.

L'auteur propose une tout autre méthode, qu'il appelle « récréation », laquelle consiste au préalable à lire et comprendre parfaitement le texte de départ, ou tout au moins une part appréciable de celui-ci, à repérer les mots de sens douteux qu'il contient, à déterminer, d'après le contexte, leur signification exacte ; puis à retenir les idées énoncées et les faits décrits, en les dégagant de leur support verbal ; autrement dit, en retenant leur signifié mais en oubliant leur signifiant. À partir de là, le traducteur se demande : « Qu'écrirais-je dans ma propre langue si ces idées et ces faits étaient de mon cru ? ». Alors, commence une rédaction devant refléter intégralement et strictement le sens du texte allemand, se libérant au besoin de son « phrase par phrase », recourant aux tournures de style propres à la langue française, et présentant par là même les qualités de clarté et de lisibilité que doit posséder tout texte technique. (2)

Claude GROSGURIN

(1) *Servons-nous du mot juste*, Claude Groscurin, Stämpfli Publikationen AG (adresse : Wölflistrasse 1, Case postale 8326, 3001 Berne, Suisse ; tél. 031 300 63 40 ; courriel : roland.oehrl@staempfli.com), 2006, ISBN 2-88348-002-8, 125 p., 29 F suisses.

(2) Paru dans les *Cahiers* du Club de la grammaire, Genève, décembre 2006.

- Dans une lettre trop élogieuse, Marie-Claude Schoendorff, de Lyon, s'étonne d'avoir lu dans nos colonnes : « ce livre atteste d'une offensive », alors que le verbe *attester* exclut ce « de ». Inadvertance, sans doute, due à l'influence d'une dérive qui s'est répandue comme une épidémie. Le verbe *attester* subit la contagion du verbe *témoigner*, qui exige le « de » et qui est synonyme. C'est le contraire pour le verbe *enjoindre*, très souvent usité comme transitif direct, ce qui est une faute.

Cela dit, consultez votre Petit Robert, vous y verrez « attester de » tout à fait correct au sens de « prendre à témoin ». Le verbe *intimer* pose un cas de conscience semblable, d'autant plus que des précédents, ceux de l'archaïsme, interviennent parfois au débat : ce n'est pas simple d'écrire.

Les explications que voilà n'ont pas valeur de justification, mais au contraire de mise en garde. Notez que pas mal de verbes non transitifs directs le sont devenus par un consensus tout à fait extra-académique : *débuter*, *démarrer*, etc. L'important, c'est que la bonne langue y survive. Beaucoup d'autres changements se sont produits sans qu'on nous demande notre avis. Merci, Marie-Claude, de votre communication.

- Il y a toujours eu des mots qui changeaient de sens. Par exemple *falot*, qui signifia « comique » (Rostand l'emploie ainsi, mais à bon droit, dans son *Cyrano*) et qui aujourd'hui veut dire « terne », ou *formidable*, synonyme de « redoutable », qui est mis à toutes les sauces, même les plus fades (« vos géraniums sont formidables »).

De nos jours, un autre adjectif, le mot *sophistiqué*, naguère péjoratif, a fait sa conversion. On l'employait pour désigner quelque chose de frelaté ; un vin sophistiqué avait subi un traitement illicite ; maintenant, un appareil sophistiqué est simplement doté de perfectionnements qui en font un objet « de pointe », en tête du progrès. Le Robert donne toujours les deux acceptions, ce qui est normal, mais, dans l'usage, la nouvelle, copiée sur le sens anglais, détruit la première, car elles sont incompatibles.

Plus fâcheuse dérive, celle du substantif *réticence*, de plus en plus employé pour « hésitation », ce qui est un faux sens caractérisé. Le vrai sens est « omission volontaire d'une chose qu'on devrait dire ». Cette acception exacte demeure utilisée en droit, mais semble ignorée des nombreuses gens qui écrivent ou parlent à l'adresse du public.

Une omission volontaire est délibérée, préconçue, et ne peut donc donner lieu à une

BA GATELLES & VURES

hésitation autre que simulée. Confondre les deux mots constitue une dérive, qui, si elle se confirmait, priverait le français d'une nuance précieuse de pensée, ou la relèguerait dans un usage rare et spécialisé.

- Nous signalions dans le dernier numéro cette nouvelle mode typographique consistant à coller deux mots à initiale majuscule sans espace ni trait d'union. Un nouveau cas apparaîtrait avec la création, par les groupes Bolloré et Le Monde, du quotidien gratuit *MatinPlus*, en



un seul mot, et majuscule intégrée à l'intérieur. Quelle trouvaille ! Et surtout, quel progrès ! Il existe à la Nationale des chartriers, des cartulaires, dont le texte entier est d'un seul tenant. Ce sont des correcteurs qui, dans les abbayes, ont imaginé de séparer les mots pour rendre la lecture plus facile. On opte aujourd'hui pour la compliquer. Pourquoi pas le boustrophédon ?

[Mon article recelait une erreur, que j'ai vue trop tard. J'ai écrit qu'en bonne typo, l'espace forte précède le point-virgule et que la fine le suit ; évidemment, c'est l'inverse. Cela n'a pas échappé à M. Serge Pereto, de Mérignac (Gironde). Bravo, et merci !]

- Compliquer est en effet dans les usages les plus banals. Ainsi, pourquoi écrire « le 18^{ème} arrondissement », « le XXI^{ème} siècle » ? Le code simplifie le travail : il prescrit de mettre uniquement la lettre *e* en supérieure (exposant), plus un *s* au pluriel. Par exemple : « le 14^e prix », « les XX^e Biennales »...

- Dans deux chroniques du quotidien *la Croix*, Alain Bladuche-Delage s'est demandé pourquoi l'on dit « Voici DES roses », mais « Voici DE belles roses », et il reconnaît n'avoir rien trouvé de convaincant. Parmi les éléments examinés figure un distique du *Mithridate* de Jean Racine (1673) : « *N'accuse point le ciel qui le laisse outrager / Et DES indignes fils qui n'osent le venger* ». Le chroniqueur relate que Boileau aurait préféré « ses » (indignes fils) au lieu de « des » ; quant à Louis Racine, fils de son père, il proposa « deux ». Le texte de Racine, mort quand son fils avait sept ans, est demeuré inchangé, mais ce qu'offraient les intervenants était acceptable, la prosodie était respectée. Cependant, Bladuche-Delage a tort d'ajouter : « Des indignes fils (au lieu d'indignes fils) », car « d'indignes » détruit la mesure de l'alexandrin, qui n'a plus que onze syllabes.

- Comme toujours, grande diversité dans la féminisation très empirique des noms de métier et des titres de fonction. L'étrangeté de certaines solutions nouvelles nuit à leur adoption et fait reconnaître la formulation classique au genre masculin comme un accommodement de raison. Notons ce cas chez Dominique Jamet (*France Soir*, 16 mars) : « Le docteur [Laurence] T. et Chantal Ch. [infirmière] ont-elles », etc. Il s'agit de deux femmes, l'auteur accorde donc au féminin. Mais une observation intégriste de la règle grammaticale imposerait l'accord neutre au masculin, qui est le genre du mot « docteur », l'un des sujets. Qui oserait ?

- Le billettiste du *Monde*, Robert Solé, est très attentif à l'égard de la langue. Dans son billet du 16 février, il s'élève contre l'emploi de l'expression « nettoyage ethnique » pour désigner de véritables massacres ou des déportations ; d'abord parce que, souvent, ces opérations n'ont rien d'ethnique et concernent (par exemple, dans les Balkans) des populations de même origine, ensuite, parce que qualifier de nettoyage, ou de purification, des atrocités de ce genre est un outrage aux victimes ; ces mots sont d'ailleurs de création journalistique, aucun diplomate, aucun personnage officiel ne les emploie.

Notons que cette figure de style, ici indéfendable, est de même nature grammaticale que l'inoffensive locution « place assise » ! Dans un autre billet, paru le 23 mars, Robert Solé dénonce une impropriété de langage chez Jacques Chirac ; dans un texte du président de la République, il a relevé trois fois « ceci » où la bonne règle exige *cela*. Heureusement, l'intéressé va avoir tout loisir de potasser sa grammaire.

(À remplir ou à recopier sur papier libre et à retourner à l'Asselaf : 22, rue François-Miron, 75004 Paris)

L'Asselaf est une association d'intérêt général ; le montant des dons et cotisations qui lui sont versés est déductible de la déclaration de revenus des adhérents (mais non des simples abonnés). Un reçu fiscal est ainsi envoyé automatiquement chaque année à chaque adhérent ou donateur.

Je soussigné(e) (PRÉNOM, NOM).....

Né(e) le.....

Adresse.....

Téléphone.....

Profession.....

Courriel (adresse électronique).....

OPTIONS POSSIBLES

OPTIONS RETENUES

- Déclare souscrire (ou renouveler) un abonnement annuel à la revue Lettre(s) ;

| | | |
|--|---------------------|-------|
| Tarifs. – Abonnement sans adhésion..... | 20 euros (131,19 F) | |
| Abonnement complémentaire de l'adhésion..... | 10 euros (65,60 F) | |
| Abonnement de soutien..... | 30 euros (196,79 F) | |
| | (minimum) | |

- et adhérer (ou renouveler mon adhésion) pour un an à l'Association pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française.

+

| | | |
|---|---------------------|-------|
| Tarifs. – Membres actifs..... | 30 euros (196,79 F) | |
| Membres étudiants, collégiens, lycéens, chômeurs..... | 10 euros (65,60 F) | |
| Membres bienfaiteurs..... | 60 euros (393,57 F) | |
| | (minimum) | |

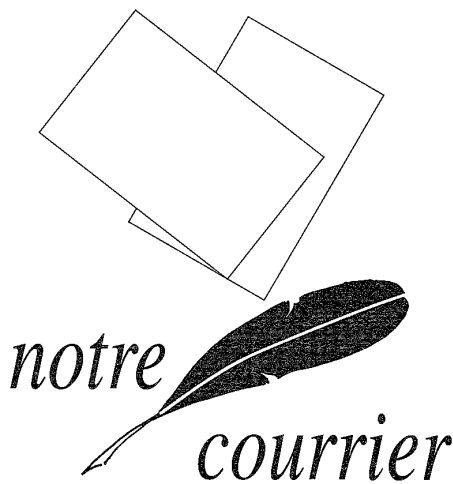
TOTAL : =

(Hors tarifs de soutien ou tarifs sociaux, le montant normal correspondant à l'abonnement et à l'adhésion est donc de 40 euros, soit 262,38 F, par an).

Ci-joint un chèque bancaire ou postal, correspondant aux options retenues, rédigé à l'ordre de l'Asselaf (le règlement par virement est également possible ; nous demander un RIB (relevé d'identité bancaire) par internet à l'adresse suivante : asselaf@wanadoo.fr).

À....., le.....

Signature :



leur destination finale supposée ; détournement de subventions publiques, de fonds collectés au profit de causes humanitaires, et utilisation de ces sommes d'argent pour le financement du terrorisme, etc.

Voilà un néologisme que nos Larousse, Robert et autres devront sans doute bientôt reconnaître. La campagne pour l'élection présidentielle nous a fait entendre la « bravitude » proclamée du haut de la Grande Muraille de Chine, mais nous avons échappé à la « noircitude », qui aurait dénoncé le comportement de tel ou telle candidat(e) !

Roger Ravoux
79 Niort

La cuisine méditerranéenne s'invite au marché gourmand... La Grande Guerre s'expose à la mairie... L'évolution des moulins se décline en trois types principaux... La prévention s'affiche dans le hall de l'Hôtel de Ville.

Et, encore mieux, l'expression verbale « se la jouer » :

Le message se la joue subtil au lycée professionnel... Fort-Boyard se la joue creusoise.

Les grammairiens devront se pencher sur l'accord de l'adjectif...

Correcteurs, ouvrez l'œil afin que les fautes ne s'exposent, ou ne s'invitent, dans vos colonnes !

Georges Delangle
75 Paris

L'imagination au service de l'emploi

J'ai en main la carte de visite d'une dame qui est : « Naturopathe, Réflexologue plantaire, Iridologue, Auriculothérapeute ». Je vous tairai son nom qui laisse tout à penser que cette personne bardée de spécialités soigne ses patients à la boule de cristal.

La litanie des noms en -ité ne finit pas de s'allonger. J'ai appris que les édiles parisiens s'occupaient de la « confortabilité » de leurs administrés.

Si la « souhaitabilité » (mot de mon cru) est encore possible en mai : Bonne année !

Marthe Peyroux
75 Paris

On a raté la « noircitude » !

Tout le monde connaît le verbe blanchir (des profits illicites) et son substantif le blanchiment (de l'argent sale).

La Banque de France, soucieuse de tracer un cadre précis, donne à ce mot le sens de

- Faciliter par tout moyen la justification mensongère de l'origine des biens ou des revenus de l'auteur d'un crime ou d'un délit ayant procuré à celui-ci un profit direct ou indirect ;

- Et (ou) apporter un concours à une opération de placement, de dissimulation ou de conversion du produit direct ou indirect d'un crime ou d'un délit.

Si l'on blanchit, peut-on aussi noircir ? Et parler de noirciment ? Les dictionnaires, dans leurs éditions 2007, ont évité de franchir le pas. La Banque de France, elle, l'a franchi, en l'accompagnant de cette définition :

- Le noirciment est le fait d'utiliser des fonds d'origine licite qui sont détournés de

In memoriam Gustave Guillaume

Fidèle lectrice de Lettre(s) depuis son premier numéro, exerçant comme orthophoniste depuis que l'orthophonie existe, ayant une formation de linguiste (élève de Gustave Guillaume à la Sorbonne, École pratique des Hautes Études), je suis étonnée que le travail et les recherches que font les orthophonistes soient ignorés quand il s'agit de la sauvegarde de la langue française. Or, ce sont eux qui réparent les troubles du langage, oral et écrit. Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir une bonne connaissance du système et de son fonctionnement. Ainsi que des conditions matérielles, psychiques, sociales... dans lesquelles cela est possible.

Veiller à la bonne acquisition de la langue française, à son usage à la fois correct et libre, correct signifiant pour nous en sauvegardant sa nature et sa fonction, libre en montrant toute la richesse et les possibilités.

Je vous remercie d'être de ceux qui combattent pour le français. Je suis de tout cœur avec vous.

Denise Sadek-Khalil
75 Paris

Des fautes qui s'invitent sans être invitées

Dans le n° 40 de Lettre(s), Stéphane Brabant dénonçait la manie langagière qui consiste à utiliser des adverbes comme tout à fait, parfaitement, absolument, exactement... à la place des mots affirmatifs brefs et courts comme oui, certes, bien sûr, que tout le monde employait jadis.

Il est une autre manie qui est en train d'envahir la langue écrite. C'est l'emploi, dans le domaine de la communication, de verbes pronominaux avec un sens passif. En voici quelques exemples :

Chaud et froid (suite du n° 43)

À la question d'un lecteur qui aimerait que notre revue devienne mensuelle, M. Philippe Loubière répond, dans le n° 43 de Lettre(s) : « La matière existe pour une parution plus fréquente, mais le nerf de la guerre fait défaut : l'abonnement devrait être sérieusement augmenté et de généreux donateurs trouvés ».

La matière existe, et l'on n'en fait rien, n'est-ce pas du gâchis ? Faute d'argent ? Sans doute faut-il aussi qu'augmente le nombre d'adhérents et d'abonnés.



N'y a-t-il pas, dans notre pays, des possesseurs de fortune qui ne refuseraient pas, s'ils étaient sollicités, de nous apporter leur aide ? Il doit bien s'en trouver qui savent que la langue est notre premier patrimoine et que nous avons le devoir de la sauvegarder ?

Reste l'augmentation du prix de l'abonnement . Je suis à peu près sûr que vous ne perdriez pas d'abonnés, parce que vous avez affaire à un lectorat des plus fidèles, qui accepterait volontiers cette augmentation, fût-elle « sérieuse ».

Jean Leconte
93 Saint-Denis

Nous sommes très touchés, cher et fidèle lecteur, de votre soutien et de votre générosité. Nous avons, c'est vrai, « un lectorat des plus fidèles », dont vous êtes, et

(Suite en page 22.)

courrier...

(Suite de la page 21.)

qui nous aide à tenir depuis plus de seize ans. Mais nous avons aussi un lectorat d'étudiants, plus instable et bien éloigné d'être à la tête des grandes fortunes qui nous seraient nécessaires.

Nous ciblons en outre un lectorat nouveau, qui découvre la question de la place du français dans la cité et hésite parfois à s'abonner à une revue qui heurte les idées reçues. Nous devons donc être prudents, mais nous pouvons aussi suggérer amicalement à nos lecteurs, à nos adhérents et à nos amis les plus fidèles de faire des dons (déductibles de leur déclaration de revenus), et surtout d'abonner et de faire abonner de nombreux lecteurs nouveaux. Nous savons que vous vous y employez et nous vous en remercions très chaleureusement.

Ph. L.

Espaces fine et forte

À chaque parution de Lettre(s), je lis avec un vif intérêt, en dernière page, la rubrique de votre éminent collaborateur Pierre-Valentin Berthier.

Avec beaucoup de prudence, je me permets d'évoquer un problème qu'a soulevé pour moi, prenant connaissance de votre numéro 43, l'affirmation selon laquelle le deux-points se flanquait de deux espaces comme aujourd'hui (ce en quoi je suis d'accord) et que le point-virgule voulait une « forte » avant et une « fine » après.

C'est sur ce dernier sujet que je souhaite vous interroger. Le Code typographique, chap. VII, § 92, énonce : « Le point-virgule, le point d'interrogation et le point d'exclamation sont précédés d'une espace fine. » Le Que sais-je ? de Daniel Auger sur la typographie (p. 66 de l'éd. de 1980) indique également « demi-espacement avant et blanc normal après le point-virgule ». Le Guide du typographe (Éditions de l'École romande des arts graphiques, 2000) confirme de son côté, § 622 : « Le point-virgule est séparé du mot qui le précède par une espace fine et suivi d'une espace normale. »

Peut-être que l'inversion qui m'a surpris dans votre article provenait d'une simple erreur de composition ?

Serge Pereto
33 Mérignac

Il s'agit d'une petite erreur, qui n'a pas échappé à votre œil d'un remarquable

professionnalisme et dont notre éminent collaborateur et ami Pierre-Valentin Berthier s'explique dans les « Bagatelles & Bavures » de la page 19.

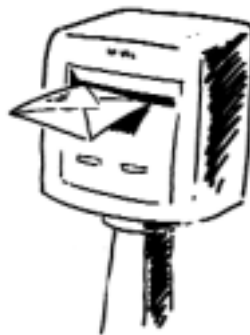
Ph. L.

Décervelez ! Il en restera toujours quelque chose...

Jeune lecteur, puisque je découvre Lettre(s) que je ne connaissais pas, je lis l'éditorial du n° 41 (avril 2006), « Le Monde tel qu'il tait ».

Est-ce propre au Monde de cacher, voire de dénaturer certaines informations ? Non, c'est aujourd'hui devenu une constante de la majorité des médias, y compris en Suisse. Nous sommes dans l'ère de la « médiocratie ».

Tout ce qui n'est pas anglais, ou plutôt « américanophile », est méprisé. Si vous ne suivez pas la majorité bêlante qui court aveuglément derrière ces quelques coque-



cigrués qui dominent l'information, voire qui la manipulent, vous avez de fortes chances de vous retrouver ostracisés ou au banc de l'infamie.

En Suisse, nous avons, selon la Constitution, quatre langues nationales : français, allemand, italien, romanche. Ces langues devraient avoir priorité dans l'enseignement. Détrompez-vous, certains cantons, alémaniques surtout, ont décidé que la deuxième langue qui devait être enseignée dans les écoles, puisqu'en principe une deuxième langue doit être apprise, serait l'anglais. Que font les autorités, rien ! Majoritairement, elles appuient plutôt, enfreignant ainsi outrageusement la Constitution sans aucun scrupule. Comment veut-on qu'après cela, les citoyens respectent encore le monde politique et votent ?

Certes, nous pouvons comprendre ces « politiciens », puisqu'une majorité d'entre eux est soumise aux oukases de la finance

et de la grande économie qui, eux, ne jurent que par l'anglais.

Qui a dit Europe ? Un proverbe danois affirme : « Si l'autorité n'a pas d'oreilles pour écouter, elle n'a pas de tête pour gouverner. ».

André Sprenger
Écublens (Suisse)

La nov' langue du Novotel

Vous pouvez inscrire la chaîne hôtelière française Novotel dans la liste de vos horreurs.

En octobre dernier, j'ai participé, comme membre de l'équipe québécoise, à l'activité La Caravane des dix mots qui se déroulait à Lyon et à Bucarest, juste après la rencontre de l'Organisation internationale de la Francophonie de septembre dernier en Roumanie.

Nous fûmes logés au Novotel Bucharest City Center. L'anglais y est omniprésent, les employés et la direction s'adressent à nous en anglais. J'ai protesté et j'ai réussi à me faire servir en français. J'ai fait l'effort d'utiliser les quelques rudiments de roumain que je connaissais, ce qui a fait bien plaisir aux employés.

Je trouve tout à fait scandaleux qu'une entreprise française, et internationale, n'utilise pas la langue de son pays d'origine. Comme je l'ai écrit au directeur de l'hôtel, le français n'est pas un petit dialecte, c'est une langue internationale et, de plus, l'hôtel en question est installé dans la capitale d'un pays membre de l'Organisation de la Francophonie.

Richard Desgagné
Chicoutimi (Québec)

C'est la saison Sortez vos planches à neige !

Voici un petit texte que j'ai adressé aux Offices de Tourisme et Écoles de ski des stations de sports d'hiver de Savoie et Haute-Savoie :

« Mais de quoi parlez-vous donc, me dira-t-on ? Tout simplement de ce qu'en France nous avons pris l'habitude d'appeler les "snowboards" et que nos amis québécois continuent à appeler effectivement les planches à neige, par analogie avec les planches à voile ! Snowparks, snowspaces, freeride, trail, trekking, skating, boardercross... jusqu'où ira cette anglo-américanisation massive de nos stations de sports



d'hiver, et d'ailleurs de toute notre société, que nous laissons faire et même que nous alimentons par snobisme et pseudo-modernisme ? L'accueil d'une clientèle étrangère, nombreuse et bienvenue, anglo-saxonne entre autres, ne justifie pas tout. Il est grand temps de réagir, comme l'ont fait depuis longtemps les Québécois, si nous voulons sauvegarder notre langue, notre culture et notre identité de citoyens des Alpes françaises et francophones. »

Lucien Berthet
Défense de la langue française en pays de Savoie
73 Chambéry

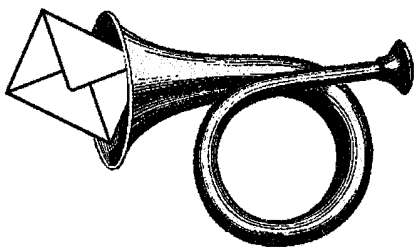
À quoi servent nos impôts ?

Voici un petit texte relevé, sous le titre « Il est encore possible de bénéficier de la mensualisation », sur le site : www.declaration-impots-2006.com/actu-impot.php?id=1

« Pour 2007, il est encore possible de mensualiser ces (sic) impôts ! Grâce à la mensualisation, vous pourrez étaler vos paiements et ne pas vous soucier (re-sic) des dates butoirs (re-re-sic) de paiement puisque vous serez prélevés (re-re-re-sic) automatiquement. Pour vous mensualiser rendez vous (re-re-re-re-sic) sur le site gouvernementale (re-re-re-re-sic) des impôts. »

Manifestement, nos impôts vont aussi à une Éducation nationale qui ne remplit guère sa mission...

Roger Costini
92 Suresnes



Débriefons le... crash !

Récemment, et pour une raison qui reste à préciser, un avion de ligne a fini son décollage, à Pau, au milieu d'un champ. Donc, il ne volait pas encore, et pourtant presse et médias ont parlé d'un « crash ». Certes, le mot sonne bien, se « crache » même, oserais-je dire. Mais l'appareil, lui ne s'est pas... crashé !

Eh oui, même emprunté à l'anglais, ce substantif est mal choisi. Si je m'en tiens à mon bon vieux Larousse, le « crash » désigne « un atterrissage très brutal, train rentré », et le verbe, pronominal, signifie « s'écraser au sol ». Or, à la vérité, rien de tel pour le malheureux Fokker en cause. En effet, roulant encore, il avait le train sorti : il lui était donc difficile de s'écraser. Il pouvait, tout au plus, s'affaisser. Ce qu'il fit, d'ailleurs. Ce fut très fâcheux, certes, mais sans commune mesure, Dieu merci, avec un écrasement.

En tout état de cause, soyons pleinement rassurés pour les passagers : une

« cellule d'urgence médico-psychologique » s'est occupée d'eux, leur permettant notamment de bénéficier de « débriefings collectifs ». (??)

Je peux me tromper, certes, mais le CSA n'a-t-il pas, il y a peu, invité les médias à éviter l'emploi du terme « crash » ? Mais, au fond, « cause toujours » pensent nos beaux esprits, puisqu'en haut lieu personne ne réagit...

Robert Planchard
64 Bizaros



(Suite de la page 24.)

autres, de *Nos plaies* (1886), *la Mort du rêve* (1902, puis 1906), *les Miroirs* (1908). Pourtant, selon son ami le fécond romancier Paul Pourot (1860-1943), dès 1885 « il était connu de tous les écrivains, qui le fêtèrent en un banquet monstre dans une salle de l'ancien Hippodrome ». Ce banquet était présidé par le sculpteur Auguste Rodin, assisté du peintre Eugène Carrière, de Jean Dolent et de l'un des Rosny. Roinard fréquentait familièrement Verlaine, Saint-Pol Roux, Jehan Rictus, Alcanter de Brahm, Viélé-Griffin, Moréas, Félix Fénéon, et, en Belgique, fit la connaissance de Verhaeren. Le soir du 15 février 1930, quelques mois avant sa mort, ses admirateurs renouvelèrent, au Rocher, passage Jouffroy, le banquet fin de siècle de ses débuts. Il y avait là J.-H. Rosny aîné, président de l'Académie Goncourt (né le même jour que Roinard !), les éditeurs Rey (qui publia Gaston Coté) et Baudinière, les deux Z (Zévaès et Zévaco), Eugène Humbert, Gonzague-Frick, Banville d'Hostel, etc. ; Alfred Vallette, Roland Dorgelès et d'autres s'étaient excusés. Ce fut l'ultime agape. Et le nom de P.-N. Roinard ne figure plus guère que sur une plaque de rue, à Courbevoie, où il mourut. L'Académie française était représentée, à l'inhumation de ses cendres, par l'historien Georges Leconte.

Cette fugacité de la renommée littéraire fait ressortir le mérite de ceux qui

s'emploient aux redécouvertes : Gautier (*les Grottesques*, 1833, 1844), remettant en lumière Cyrano, Scarron, Scudéry (mais sans vraiment sauver Scalion de Virbluneau !); Breton, sortant de l'ombre Xavier Forneret, dont on lit un poème dans *l'Anthologie* de Pierre Ripert, et dont Tristan Maya donna le nom à l'un des prix de l'Humour noir, fondés à Dijon en 1956. Le bel article de Nicole Masson sur Restif de la Bretonne, dans notre numéro 41, incite à se demander si cet écrivain a toute la place qu'il mérite dans notre littérature. Hugo est peut-être injuste, qui ne voit dans son œuvre qu'une « hottée » de plâtras. François de Clermont-Tonnerre est plus généreux, qui, dans sa préface aux *Nuits de Paris* (Les Amis de l'Histoire, 1959), rend hommage à l'« exactitude extraordinaire » des descriptions que fait Restif de notre capitale après le coucher du soleil, et que souvent, typo de métier, il rédigeait au composteur une fois rentré chez lui.

La république des Lettres décerne des oscars indélébiles, que seul Zoile contesterait, mais ne doit pas rejeter à jamais dans les ténèbres extérieures des sans-grade méritants, même quand ils ne sont, comme Rostand le fait dire à son héros, qu'« un petit grand homme dans un rond ».

P.-V. B.



La renommée littéraire...

Sic transit...

L'ATTRIBUTION DU GONCOURT 2006 à Jonathan Littell, écrivain lu, dit-on, dans le monde entier, pour son roman *les Bienveillantes* (Gallimard) a relancé un instant la controverse vite éteinte sur l'opportunité et l'équité des prix littéraires, sujet indifférent au public et dont s'éloignent les éditeurs. En 1987, le pamphlet de Marcel Faget, directement intitulé *le Goncourt* (André Bonne), n'a pas remué ciel et terre, et moins encore sa suite, *la Farce littéraire*, en 1996 (Les Éditions régionales), mal distribuée de surcroît.

Dans quelle mesure les prix littéraires assurent-ils le renom durable des lauréats ? C'est très variable d'un prix à l'autre. Pour le Goncourt, la proportion est honorable, la liste est longue des noms qu'il distingua et qui subsistent aussi dans la mémoire des lecteurs. Le rôle des autres prix n'est pas nul en ce domaine ; c'est à juste titre que le prix Albert-Londres fut attribué à Joseph Kessel et à Francis Ambrière, même s'il n'ajoutait rien à leur notoriété.

Deux récentes nécrologies ont rappelé qu'Albert Palle, décédé le 8 mars, avait obtenu le prix Théophraste-Renaudot en 1959 pour *l'Expérience*, et Georges Bordonove, disparu le 16 mars, le prix du Renouveau français en 1952 pour *la Caste* ; ce dernier auteur fut honoré d'une « bourse Goncourt » en 1974. Le prix Nobel de Littérature, qui, depuis Sully Prudhomme, Frédéric Mistral et Anatole France, a surtout confirmé des célébrités déjà établies, appelle l'attention sur des écrivains étrangers et leurs œuvres, que nos éditeurs font traduire. Un autre prix Nobel, celui de la Paix, choisit une femme, une Autrichienne, pour son cinquième lauréat : la baronne Bertha von Suttner (1843-1914), auteur du roman *Bas les armes*, écrit en 1890 ; or, le prix lui échut en 1905 alors qu'à Paris, les éditions Charpentier-Fasquelle avaient publié l'ouvrage dès 1899, avec une préface de Gaston Moch, père de Jules Moch.

Si la gloire même ne dépend pas de ces choix, il arrive qu'ils l'annoncent. En

mai 1819, Hugo, âgé de dix-sept ans, voit une de ses *Odes* distinguée par les mainteneurs des Jeux floraux de Toulouse, dont il sera promu maître le 28 avril 1820. Mais l'Académie des Jeux floraux couronna aussi les premiers essais d'Alexandre Soumet (1788-1845), qui, avec Hugo, Vigny, Nodier et d'autres, publiera l'éphémère et influente revue *la Muse française* en 1823 et 1824 ; plus tard, en 1841, sa *Divine*



Victor Margueritte

Portrait extrait de l'ouvrage de Maurice Roy *Ainsi parla... Victor Margueritte sur la jeune fille, la femme et l'amour* (Éditions Nilsson, Paris 1929).

Épopée sera saluée comme son « œuvre capitale ». De nos jours, Soumet est à peu près inconnu.

Mis à part le fait que bien rares sont les écrivains qui pourraient nourrir l'ambition d'égaliser en popularité (mais le concept est autre) Johnny Hallyday ou Zinédine Zidane, aucun succès, fût-il triomphal, n'équivaut à une assurance contre l'oubli. Et ce n'est que dans quelques siècles qu'on saura si le nôtre aura gravé dans le marbre, à nouveau et à jamais, le nom d'un Virgile ou d'un Shakespeare. Dans le numéro 40 de cette revue, nous avons cité Raymonde Machard (1889-1971) comme l'un des auteurs féminins les plus lus au temps

de l'entre-deux-guerres ; on s'arrachait ses livres dès que sortis des presses ; son roman *la Possession*, paru en 1932, échelonna d'innombrables réimpressions, mais déjà son premier livre, *l'Œuvre de chair*, avait attiré sur elle une attention qui se perpétua, et ses livres atteignirent des tirages vertigineux. Elle est aujourd'hui oubliée, les dictionnaires courants l'ignorent, son genre de littérature n'a plus cours.

Un cas plus typique encore de passage à la trappe est le sort réservé à Victor Margueritte (1866-1942), qui fut un grand écrivain, en même temps qu'un homme courageux et généreux. Il se trouve que je l'ai bien connu, qu'il fut un peu, si j'ose dire, mon mentor. La moitié de son œuvre a pour axe la défense de la femme contre ce qui l'opprime ou la rabaisse dans la société. Le plus fameux de ses livres sur ce thème, *la Garçonne* (Flammarion, 1922), bien qu'assez banal et fort anodin, déclencha un scandale épouvantable, qui, sur la pression de ses ennemis politiques, fit déchoir notre auteur du grade de commandeur de la Légion d'honneur. Cette sanction, infligée à un ancien officier de l'état-major de Joffre, fut pour le livre un Goncourt *a contrario* : le tirage s'envola, montant à 650 000 exemplaires ; et l'auteur en tira une pièce en trois actes qui fit courir tout Paris, sinon le Tout-Paris ; le livre fut traduit jusqu'en URSS. Ce fut ensuite une multitude de livres, romans, essais, recueils... Tout cela pour aboutir au silence actuel. Le Petit Larousse a expulsé depuis belle lurette le nom de Victor Margueritte ; on n'y trouve plus que celui de son père, le général, mortellement blessé à Sedan en 1870. Quant au nom de l'écrivain Sylvestre Boix (1879-1938), qui sait aujourd'hui que c'était le pseudonyme littéraire de la comédienne Madeleine Acézat, épouse de Victor Margueritte, disparue avant lui ?

Un nom tombé tout à fait dans l'indifférence est celui du poète Paul-Napoléon Roinard (1856-1930), auteur, entre

Pierre-Valentin BERTHIER

(Suite en page 23.)